TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

RAPPORT ANNUEL 2019

Sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets

protégeons notre environnement
THANN - CERNAY
syndicat mixte

SYNDICAT MIXTE DE THANN CERNAY
2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
03 89 75 29 05 – contact@smtc68.fr

SOMMAIRE

I. LA GESTION DES DECHETS 3

1. Introduction 3
2. Présentation générale 4
3. Organisation du Syndicat Mixte 6
4. Organisation des collectes 6
5. Faits marquants de l'exercice 2019 14
6. Orientations pour l'avenir 16

II. INDICATEURS TECHNIQUES 17

1. État des lieux des flux et des performances pour l'année 2019 17
2. Synthèse de la production de DMA entre 2010 et 2019 18
2. Collectes sélectives des emballages des ménages 20
3. Collectes des ordures ménagères et assimilés 28
4. Actions de sensibilisation et de prévention 30
5. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages 33
6. Traitement 34
7. Taux de valorisation des déchets 36

III. INDICATEURS FINANCIERS 2019 38

1. Dépenses de fonctionnement et d'investissement 38
2. Recettes de fonctionnement et d'investissement 40

CONCLUSION 43

Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADMD : Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets
ADT : Ambassadeurs Du Tri
AV : Apport Volontaire
C1 : collecte hebdomadaire
C0,5 : collecte toutes les 2 semaines
CCTC : Communauté de Communes de Thann Cernay
CCVDS : Com. Com. de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
CG68 : Conseil Départemental du Haut-Rhin
CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire
CS : Collecte Sélective
CSR : Combustibles Solides de Récupération
DASRI : Déchet d'Activité de Soin à Risque Infectieux
DD : Développement Durable
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires
EMR : Emballages Ménagers Recyclables
MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation
OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAM : Petits Appareils en Mélange
PAP : Porte-à-Porte
PAV : Point d'Apport Volontaire
PET : Polyéthylène Téréphtalate
PEHD : Polyéthylène Haute Densité
PCC : Papiers – Cartons Complexés (ex : briques de lait)
PCNC : Papiers – Cartons Non Complexés
REP : Responsabilité Elargie du Producteur
RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
SM4 : Syndicat Mixte vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin
SMTC : Syndicat Mixte Thann Cernay
TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte
TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
VGO : Valorisation Garantie Opérateur

I. LA GESTION DES DECHETS

1. INTRODUCTION

En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann - Cernay dont la mission était la construction et la gestion de la déchetterie commune aux deux syndicats. Pour ce faire, le site d'Aspach-le-Haut a été la conjugaison du choix judicieux d'un site à la limite de ces deux collectivités et constituait la plate-forme idéale en matière de traitement des déchets.

À l'origine le SIVU regroupait 13 communes, depuis 6 autres ont rejoint le syndicat. En 2011, du fait du transfert de compétence et de sa composition, il a été transformé en Syndicat Mixte de Thann - Cernay.

Dès 2010, le SMTC met en place une collecte des biodéchets sur l'ensemble de son périmètre (42 000 habitants), un territoire mixte à dominante urbaine. Couplée à la collecte sélective du papier, du carton et des emballages ménagers, dite « multimatériaux », cette nouvelle collecte, l'une des premières en France, permet de détourner toujours plus de déchets de l'incinération.

En 2012, dans cette optique de valorisation de la matière et de diminution du volume d'ordures ménagères, **le SMTC devient l'une des premières collectivités de France à expérimenter l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques**. Dès lors, sur le territoire, « tous les emballages se trient ».

En 2014, le label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » vient récompenser et soutenir près de 10 ans d'innovation en matière de réduction, de gestion et de collecte des déchets sur le territoire, **dans le cadre de la première promotion.**

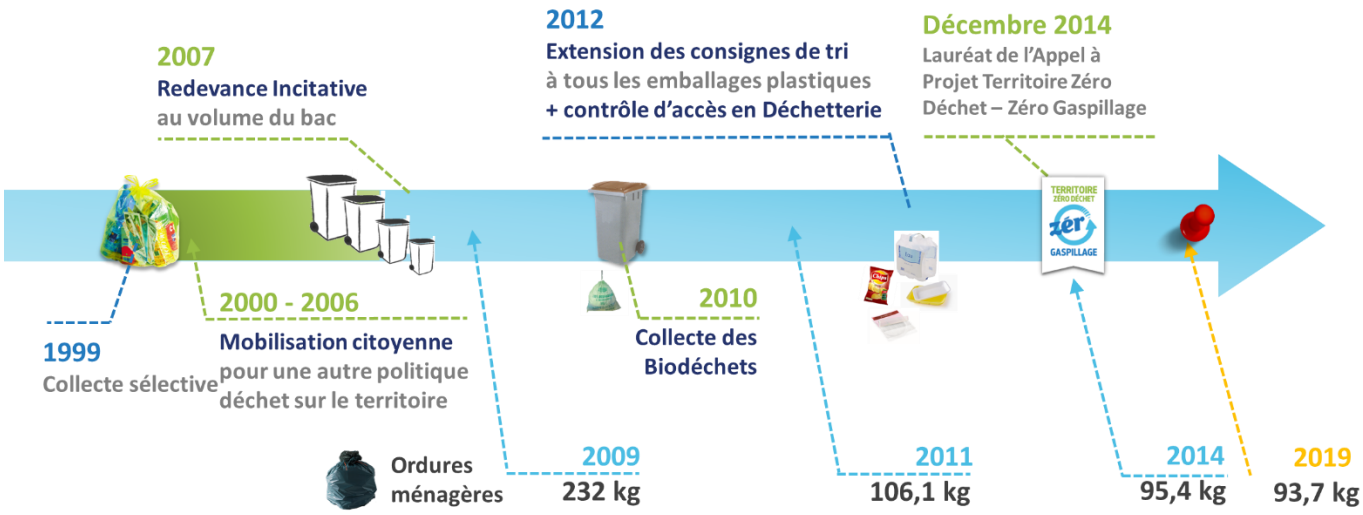

2. PRESENTATION GENERALE

Coordonnées

Nom :	**Syndicat Mixte de Thann Cernay** (SMTC)
Adresse :	2 rue des genêts, 68700 Aspach-Michelbach
Téléphone :	03 89 75 29 05
Email :	contact@smtc68.fr
Site internet :	smtc68.fr

Compétences et composition du syndicat

Statut : **Syndicat Mixte**

Compétences : **Gestion des déchets ménagers et assimilés**

- ✓ Collecte des ordures ménagères et assimilés
- ✓ Collecte des biodéchets
- ✓ Gestion et maintenance des bacs OMr et bio ; gestion des sacs bio et sélectif
- ✓ Collecte et tri des emballages recyclables
- ✓ Gestion des déchetteries d'Aspach-Michelbach et de Willer-sur-Thur
- ✓ Communication et sensibilisation à la prévention et la réduction des déchets

Adhérents : **18 communes, comprenant les Communautés de Communes :**

➲ de **Thann – Cernay** (38 558 hab.) – **CCTC**

- ✓ Aspach-le-Bas (1 359 hab.)
- ✓ Aspach-Michelbach (1 848 hab.)
- ✓ Bitschwiller-lès-Thann (1 997 hab.)
- ✓ Bourbach-le-Bas (588 hab.)
- ✓ Bourbach-le-Haut (430 hab.)
- ✓ Cernay (11 834 hab.)
- ✓ Leimbach (897 hab.)
- ✓ Rammersmatt (224 hab.)
- ✓ Roderen (919 hab.)
- ✓ Schweighouse/Thann (801 hab.)
- ✓ Steinbach (1 401 hab.)
- ✓ Thann (7 979 hab.)
- ✓ Uffholtz (1 809 hab.)
- ✓ Vieux-Thann (2 903 hab.)
- ✓ Wattwiller (1 692 hab.)
- ✓ Willer-sur-Thur (1 877 hab.)

➲ de **la Vallée de la Doller et du Soultzbach**[1] **- CCVDS**

- ✓ Burnhaupt-le-Bas (1 905 hab.)
- ✓ Burnhaupt-le-Haut (1 871 hab.)

[1] Seuls Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut

Caractéristiques principales du territoire

18 communes
182,2 km²
196,4 hab/km²

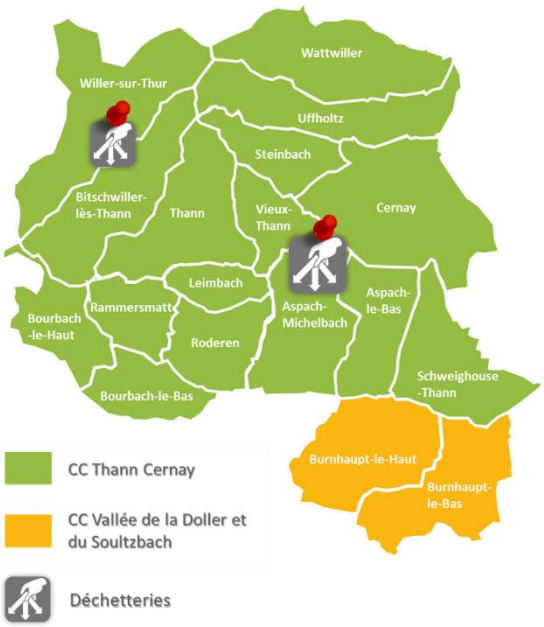

42 334 Habitants

D'après les données INSEE applicables au 1er janvier 2019

16 939 Ménages

D'après les données INSEE applicables au 1er janvier 2015

17 857 foyers recensés

Sur les fichiers de redevance incitative au 31 12 2019 (particuliers)

19 340 logements

Dont 5200 dans l'habitat vertical

Résidences Principales + Secondaires + Logements vacants, données INSEE au 1er janvier 2016

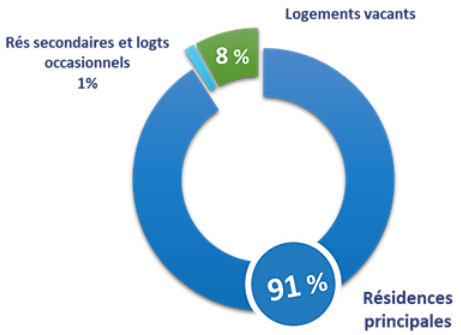

Types de résidences

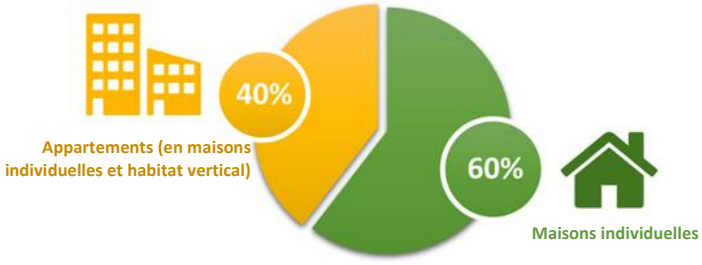

Types de logements

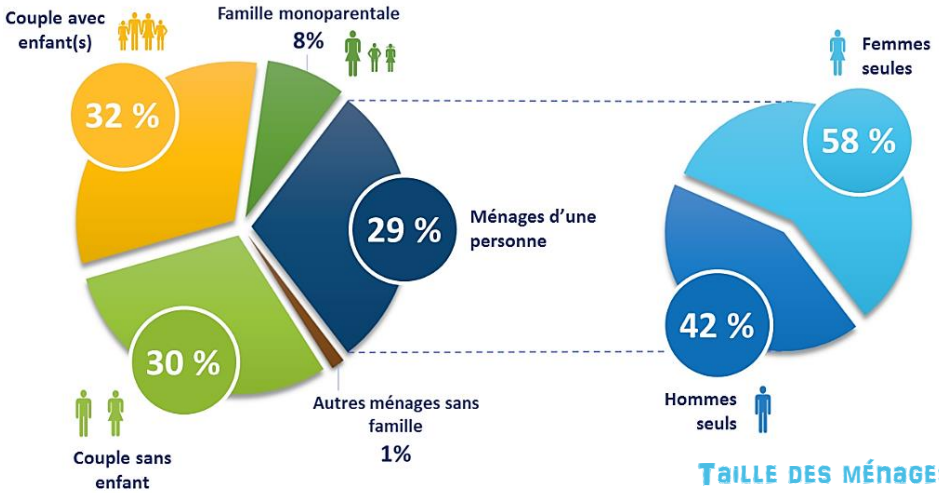

Taille des ménages

Taille moyenne : 2,31 personnes en 2016

3. ORGANISATION DU SYNDICAT MIXTE

Le **Bureau du SMTC est composé** du Président, de 4 Vice-Présidents et de 6 assesseurs.

Le **Conseil Syndical** comprend 22 délégués titulaires et 22 suppléants. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le SMTC emploie :

- **5 salariés à temps plein** : une directrice/ingénieure, une chargée de mission « déchets », une chargée de mission « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », un responsable maintenance, hygiène et sécurité et un agent polyvalent accueil et administratif.
- **4 ambassadeurs de la prévention et du tri, salariés à temps non complet** dans le cadre de contrats aidés (20h/semaine). Au vu de la valeur ajoutée de ces salariés, ce dispositif reste en place pour 2019 et au-delà.

Des conventions avec les CC de Thann – Cernay et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, permettent le paiement de certaines tâches assurées par leur personnel. Ces agents assurent entre autres les missions relatives à la facturation de la redevance incitative (mise à jour du fichier des redevables…), ainsi que le support administratif.

4. ORGANISATION DES COLLECTES

L'ensemble des services de collectes et de gestion des déchetteries est réalisé via des contrats de prestations de services :

- **Exploitation des déchetteries** d'Aspach-Michelbach (haut et bas de quai) et de Willer-sur-Thur (bas de quai uniquement, hors gardiennage).
  - ✓ Marché de 5 ans (3 ans et renouvelable 1 fois 2 ans) avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1er janvier 2015 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- **Collecte sélective et tri des emballages ménagers** (journaux, magazines, briques alimentaires, emballages cartonnés, emballages plastiques).
  - ✓ Marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1er janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- **Collecte des ordures ménagères et des biodéchets**
  - ✓ Marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1er janvier 2015 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- **Collecte du verre en points d'apport volontaire**
  - ✓ Marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société RECYCAL de Ribeauvillé, entré en vigueur le 1er janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).

Les déchets ménagers et assimilés

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets

Déchets occasionnels	**Ordures ménagères et assimilées (OMA)**	
Encombrants, déchets verts, déblais et gravats…	Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) **= Ordures ménagères résiduelles**	Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre…)

Tableau synoptique de la composition des déchets gérés par les collectivités locales (source ADEME)

Les déchets collectés sélectivement : trier pour mieux recycler et valoriser

Les jours de collecte

Communes	Semaines grises	Semaines jaunes
Wattwiller	*Lundi* *Lundi*	*Lundi* *Lundi*
Aspach-le-Haut, Steinbach Uffholtz, Vieux-Thann Willer-sur-Thur	*Lundi* *Mardi*	*Lundi* *Mardi*
Aspach-le-Bas, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut Bitschwiller-les-Thann Burnhaupt-le-Bas / le-Ht Leimbach, Michelbach Rammersmatt,Roderen Schweighouse/Thann	*Lundi* *Jeudi*	*Lundi* *Jeudi*
Cernay	*Mercredi* *Vendredi**	*Mercredi* *Vendredi*
Thann	*Mardi* *Mercredi**	*Mardi* *Mercredi*

** les centres villes de Cernay et Thann et les grands ensembles collectifs sont collectés toutes les semaines*

Les emballages, papiers et cartons

Cette catégorie de déchets concerne d'une part les :

- ✓ **Papiers, cartons, journaux, magazines**…

Et d'autre part **les emballages ménagers recyclables** suivants :

- ✓ **Emballages en papier et carton :** boîtes en carton et cartonnettes, briques alimentaires, blisters…
- ✓ **Emballages métalliques :** barquettes en aluminium, canettes, boites de conserve, aérosols…
- ✓ **Emballages plastiques :** bouteilles, flaconnages, pots de yaourt, barquettes, sachets et films, blisters...

RAPPEL : *Depuis 2012, la collecte des emballages est étendue à l'ensemble des emballages plastiques.*

➲ **Les emballages, papiers et cartons sont collectés en mélange et en porte-à-porte toutes les deux semaines** (collecte en C0,5). **Pour ce faire, le SMTC distribue gratuitement des sacs jaunes de 50 litres aux usagers du service**. Dans certains quartiers d'habitat collectif, des conteneurs de tri à couvercle jaune se substituent aux sacs[2]. Sacs de tri achetés : **2 080 000 sacs** (société PTL), stable depuis 2016.

Présentation des sacs de tri pour la collecte

Tournée de collecte bimensuelle en porte à porte

[2] Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux préconisés par la collectivité.

Les Biodéchets

La dénomination "Biodéchets" comprend les **déchets fermentescibles** énumérés dans la liste suivante[3].

- ✓ **Les déchets de cuisine :** préparation des aliments, restes de repas, pâtes, riz, céréales, pain, viandes, os, charcuterie, poissons (huitres, moules, écailles, arêtes, fruits de mer…), légumes, épluchures, pelures, coquilles d'œufs, coquilles de noix, de noisettes, fruits, laitages, gâteaux ; les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers et cartons souillés de déchets alimentaires…
- ✓ **Les cendres froides et les litières végétales** (sans excrément).
- ✓ **Les déchets verts en très petite quantité** (maximum 16 litres par collecte pour les particuliers) : feuilles mortes, tontes, fleurs coupées…

Les biodéchets sont collectés en porte à porte chaque semaine (collecte en C1) à l'aide de conteneurs de capacités variables[4] (80 litres pour les particuliers et 240 litres pour les ensembles collectifs et les professionnels). Un **couvercle brun** rappelant la couleur du compost distingue ces bacs de collecte des autres conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif). **Au 31 décembre 2019, 13 146 bacs biodéchets sont déployés sur le territoire** (708 bacs pour l'habitat collectif et 12 438 bacs individuels).

Pour la pré-collecte des biodéchets au domicile, chaque foyer a été pourvu d'un bioseau (d'abord une petite poubelle de cuisine à partir de 2010 et depuis 2016 distribution d'un bioseau ventilé de 8 l) et le SMTC distribue gratuitement des sacs compostables (certifiés OK Compost) aux usagers chaque année par l'intermédiaire des mairies de son territoire. A partir de 2016, un nouveau groupement de commande national est réalisé avec le réseau Compost Plus. La taille des sacs a encore été optimisée. Les quantités commandées sont de 2 000 000 sacs de 8 l et 10 000 housses de 240 l.

L'avantage des bioseaux ventilés : leurs nombreuses aérations permettent à l'humidité de s'évaporer plutôt que de rester piégée et de condenser à l'intérieur du seau et l'on observe moins de sacs qui cassent prématurément et moins d'odeurs, grâce à une forte réduction des liquides, des fuites et des moisissures.

[3] Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées peuvent être assimilées.

[4] Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux dont la collectivité dote les usagers.

Le verre

Le verre collecté par le SMTC inclut **l'ensemble des emballages ménagers en verre (vides)** :

- ✓ Bouteilles[5] et canettes.
- ✓ Pots[6] : confiture, condiments, légumes et plats en conserve…
- ✓ Flacons : condiments, parfums, produits cosmétiques…

Sont exclus : les éléments de vaisselle (verres, plats, assiettes), les vitrages et cadres, les luminaires…

Sur le territoire, le verre est collecté par le biais de **58 points d'apport volontaire constitués de 92 conteneurs à verre** répartis sur l'ensemble des 18 communes, soit **1 conteneur à verre pour 456 habitants (le ratio national étant de 1 pour 500 hab) .**

Ils sont collectés une fois par semaine ou tous les quinze jours suivant la commune.

Commune	Emplacement	Verre	Emplacement	Verre
Aspach-le-Bas	Rue de la station (derrière l'Eglise)	2		
Aspach-Michelbach	Foyer Alex (Grand'rue) – Asp. Haut	1		
	Déchèterie – Aspach-le-Haut	4		
Bitschwiller-lès-Th.	Rue de la gare (derrière salle des fêtes)	2	Parking du Super U	2
Bourbach-le-Bas	Rue de l'Ours	2		
Bourbach-le-Haut	Rue Eschbach (rue Schlierbach)	2		
Burnhaupt-le-Bas	Rue du Loup	2		
Burnhaupt-le-Haut	Impasse de l'Ecole (près de la caserne des pompiers)	2	Camping Les Castors - Pont d'Aspach*	1
	Parking du Super U	3		
Cernay	Rue de la Paix (angle rue de Soultz)	2	Rue René Guibert (camping)*	1
	Rue du Bonhomme (foyer portugais)	1	Rue Risler - Place Grun	2
	Rue du Ventron (chaufferie MDPA)	1	Espace Grün (Quai des Platanes)	1
	Faubourg de Colmar (MDPA)	1	Rue Sandoz (en face périscolaire)	1
	Rue de Wittelsheim (face au n°38)	3	Faubourg des Vosges / parking entrée de Cernay	1
	Centre Leclerc (av. d'Alsace)	3	Fbg des Vosges (angle rue du Repos)	2
	Gare de Cernay	1	Rue des Prés / Avenue Montaigne	1
	Av Charles de Gaulle (Foyer Aléos)	1	Rue de l'Asile (angle rue de la Résistance)	2
	Rue René Guibert (petit parking)	2	St André	1
Leimbach	Parking derrière salle polyvalente	2		
Aspach - Michelbach	Rue principale (derrière salle des fêtes) – Michelbach	2		
Rammersmatt	Rue Bellevue (à côté des pompiers)	1		
Roderen	Route de Bourbach (parking école)	1		
Schweighouse	Rue de Reningue	2		
Steinbach	Mairie-école	1	Silberthal (restaurant dans la forêt) *	1
	Rue de Cernay (face à chapelle)	2		
Thann	Rue St Jacques, angle avec rue Scheidecker	1	Rue du Steinby (parking de l'école)	1
	Rue Henri Lebert (cimetière)	1	Avenue Pasteur (stade)	3
	Parking du Match	2	Rue Kattenbach	1
Uffholtz	Rue Bernard Meyer	1	Rue des Seigneurs (terrain sport)	1
	Place des Charpentiers	1		
Vieux-Thann	Place du Moulin à papier	2	Rue des Bouleaux	2

[5] Sans bouchons en liège ou plastique (ordures ménagères) ; Sans couvercles plastique ou métal (tri sélectif).

	Rue de Provence (à côté du Mille-Club)	2	Rue du Stade	1
Wattwiller	Rue d'Uffholtz	1	Camping des Sources (Vieil Armand)	1
	Rue de Soultz (face au n°23)	2	Rue de Cernay (Caserne pompiers)	1
Willer-sur-Thur	Rue Clémenceau (près du cimetière)	2	Rue de Lorraine	1
	Salle Polyvalente	1	Déchèterie	2

** sur appel*

LUNDI : Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Déchèterie, Burnhaupt-le-Bas[1], Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse, Michelbach

JEUDI : Déchèterie, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas[2], Bourbach-le-Haut, Cernay, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Steinbach, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur

[1] : tous les 15 jours semaine impaire

[2] : tous les 15 jours semaine paire

Les déchets occasionnels : en déchetterie, presque tout se trie

Deux déchetteries, l'une à Aspach-le-Haut – Aspach-Michelbach (site principal) et l'autre à Willer-sur-Thur, recueillent les déchets occasionnels du territoire. Sont acceptés les flux de déchets suivants (voir p. 21, détail) :

Ainsi que les capsules de café « Nespresso » et les radiographies. Un conteneur Emmaüs est également mis à disposition des usagers pour la collecte des objets réutilisables ou facilement réparables. Soulignons à ce titre que la communauté Emmaüs de Cernay est un partenaire indispensable du SMTC dans sa gestion des déchets occasionnels, dont elle collecte une part significative en amont du circuit de collecte public.

L'accès aux déchèteries a évolué :

- 1er janvier 2013, **le contrôle d'accès a été mis en place et un badge personnalisé[6] est désormais obligatoire pour accéder aux déchetteries ;**
- 1er janvier 2014, afin d'empêcher les dérives et tentatives de fraudes, **le nombre de passages est également limité à 36 passages par an dans la limite de 5 m³ par jour** ;
- décembre 2017, contrôle accru de tous les véhicules utilitaires de plus de 5 m3 ;
- 1er janvier 2018, **équipement de la déchèterie de Willer-sur-Thur d'un lecteur de badges**.

RAPPEL : *Une déchetterie professionnelle (Cernay Environnement) est présente sur le territoire.*

[6] Un par compte usager, soit un par foyer ou un par entreprise.

Les ordures ménagères résiduelles, l'ultime poubelle

Les OMR sont les déchets résultant de l'activité domestique des ménages et des activités économiques, **autres que ceux collectés séparément via les collectes sélectives et les collectes en déchetterie**. Autrement dit, tout le reste : papiers spéciaux, litière minérale, couches, vaisselle (céramique, verre, jetable en plastique ou carton, etc.), textiles hygiéniques et lingettes, objets en plastique divers…

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte toutes les deux semaines (collecte en C0,5) sur l'ensemble du territoire ; hormis les centres-villes de Thann et Cernay, ainsi que certains ensembles collectifs qui sont collectés toutes les semaines (collecte en C1).

La collecte s'effectue à l'aide de **conteneurs individuels ou collectifs[7] de capacités variables[8]**. La capacité de ces derniers est **calculée en fonction de la production d'OMR réelle ou supposée des usagers** (constat suite à enquête de terrain et/ou déclaration de l'usager). Outre leurs dimensions variables, les bacs OMR se distinguent des autres conteneurs par un **couvercle de couleur grise**. Au 31 décembre 2019, 15 710 conteneurs OMR sont ainsi attribués sur le territoire, dont 14 399 bacs individuels et 1 311 bacs collectifs.

RAPPEL : *Une redevance incitative basée sur le volume d'OMR attribué à chaque usager étant appliquée sur le territoire* ***tout surplus non déclaré préalablement à la collecte est systématiquement refusé*** *(sacs à terre, bacs qui débordent, etc.). Les refus de collecte sont dès lors signalés par une étiquette orange apposée sur le conteneur et mentionnant le motif du refus : surplus (OMR), non-conformité (valable pour l'ensemble des flux collectés), quantité de déchets verts supérieure à 20 % (Biodéchets), etc.*

Dans le cas de dépôts sauvages (qui relèvent du pouvoir de police du Maire) les services de la Police Municipale et de la Brigade Verte sont sollicités pour intervenir rapidement, ce qui permet de limiter ce phénomène et surtout de sensibiliser les usagers aux risques encourus en cas de prise en flagrant délit : amendes et condamnations au Tribunal.

[7] Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux dont la collectivité dote les usagers.

[8] 9 contenances disponibles : 60L, 80L, 120L, 140L, 180L, 240L,340L, 360L et 660L.

Les conteneurs enterrés

Depuis fin 2015 le SMTC a mis en place des conteneurs enterrés (apport volontaire) sur trois quartiers d'habitat vertical. Les objectifs : améliorer le cadre de vie en supprimant la pollution visuelle et odorante des poubelles à ciel ouvert, favoriser la gestion du tri et enfin maîtriser les coûts avec une facturation au plus juste.

Le quartier des Mines à Cernay, ainsi que les quartiers Pasteur et Ancien Stade à Thann ont été équipés de conteneurs en libre accès pour la collecte des emballages et de conteneurs à contrôle d'accès pour les OMR. Le principe : un badge individuel permet d'actionner un tambour de 30 litres dont le volume de chaque ouverture/fermeture est comptabilisé.

Si une partie des objectifs est atteinte (amélioration du cadre de vie), l'aspect qualitatif et quantitatif n'as pas encore atteint le niveau escompté. Le tri est pollué par des ordures ménagères et autres textiles alors que les conteneurs prévus pour les ordures ménagères ne sont pas utilisés de façon optimale. Face à ce constat, une nouvelle campagne de sensibilisation a été réalisée par les ambassadeurs, avec un nouveau support de communication très visuel.

En 2019, un nouveau programme d'implantation de conteneurs enterrés a été lancé pour le Bel Air à Cernay (programme ANRU), en partenariat avec la Ville de Cernay et le bailleur Domial avec l'implantation en 8 points de regroupement des 16 bornes d'apport volontaires avec contrôle d'accès pour les biodéchets, en plus des 9 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères (sans contrôle d'accès) et des 13 conteneurs pour les emballages ménagers et papiers-cartons. La mise en fonctionnement aura lieu en 2020.

5. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

Animations / sensibilisation / Prévention

En continu	**Eco-manifestations**	✓ Accompagnement des éco-manifestations ✓ Création d'une convention pour le prêt de gobelets réutilisables ✓ Création d'une convention pour le prêt d'outils pédagogiques ✓ Création d'une convention pour le prêt de matériels (tonnelles, tables, grilles d'exposition…)
En continu	**Projet avec Les Grandes Sources de Wattwiller** *En partenariat avec le SM4, Positiv' Energies et le CPIE des Hautes Vosges*	✓ Partenariat dans le but d'améliorer les conditions de tri et la prévention des dépôts sauvages en accentuant le message sur les bouteilles en plastique ✓ Caractérisation des OMR et suivis de collecte sur la commune de Wattwiller pour dresser un état des lieux ✓ Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions à horizon 2022 (actions avec les écoles et les mairies principalement)
En continu	**Animation d'un réseau d'éco-jardiniers** *En partenariat avec le SM4*	✓ Accompagnement du réseau des éco-jardiniers dans la mise en place de stands lors de manifestations
En continu	**Formations et accompagnement à la mise en place du tri**	✓ Sensibilisation des salariés du CSA de Cernay aux consignes de tri et à la réduction des déchets ✓ Formation organisée en interne par le SMTC et le SM4 ayant pour objectif de former nos partenaires des Centres Socio-culturels sur la malle pédagogique Roule ta Boule ✓ Accompagnement des établissements sur sollicitations (Etablissement Saint André, Hartmannswillerkopf, Hutchinson) ✓ Formations à destination du personnel des sites de la CCTC
En continu	**Animations** *En partenariat avec le SM4*	✓ Animations auprès des scolaires et extra-scolaires ✓ Animations sur l'ensemble des classes de 3 écoles élémentaires et maternelles dans le cadre du projet avec Les Grandes Sources de Wattwiller et le CPIE des Hautes Vosges. ✓ Animations et accompagnement auprès des usagers et des établissements ✓ Animation d'un stand lors de l'évènement EIT organisé par la Maison de l'Emploi ✓ Projet de création d'une exposition au Quartier Bel air, avec les enfants du CSC Agora. Enquête détective sur les « déchets en cavale », avec le nettoyage du quartier et étude des déchets trouvés ✓ Organisation d'un programme d'animations à l'occasion de la SERD (soirée ciné-débat, expositions, stands d'animations, préouverture de la Bricothèque à la déchèterie d'Aspach-Michelbach, etc.)

	Sensibilisation au porte-à- porte	✓ Poursuite de la campagne de sensibilisation au porte-à-porte avec utilisation de nouveaux outils sur le terrain, et de gestion ✓ Poursuite des campagnes de suivis de collecte ✓ Prise de rendez-vous et résolution de problèmes sur le terrain ✓ Mise en place de suivi des points noirs en partenariat avec les Brigades Vertes

Eco-exemplarité

Janvier à juillet	Accompagnement de la CCTC au développement d'une démarche de tri et de réduction des déchets	✓ Diagnostic déchets sur les sites de la CCTC ✓ Installation d'outils de collecte (bacs et corbeilles) et de supports de communication adaptés et personnalisés à chaque site ✓ Organisation de visites du centre de tri et de la plateforme de compostage ✓ Accompagnement pour la prise en compte du tri des déchets dans la construction de la nouvelle piscine de Cernay
Avril-	Gestion des déchets sur l'Alsacienne Cyclosportive	✓ Amélioration continue de la gestion des déchets ✓ Organisation de la gestion et de la collecte des déchets sur site ✓ Bilan et évaluation des déchets à la fin de l'évènement
Novembre	Démarche d'éco-exemplarité avec les mairies	✓ Accompagnement des mairies volontaires pour réaliser un diagnostic déchets dans les écoles, bâtiments communaux et cimetières dans le but d'améliorer les conditions de tri

Déchetterie

Janvier	✓ Caractérisation d'une benne des non valorisables dans le but d'identifier les déchets ultimes et ainsi trouver de nouvelles pistes d'action ✓ Changement de procédure pour l'accueil des professionnels en déchèterie qui peuvent maintenant s'y rendre directement sans passer par le bureau pour un contrôle préalable
Juillet	✓ Mise en place d'une nouvelle filière : l'incinération pour les déchets ultimes pouvant être revalorisés énergétiquement ✓ Mise en place de nouveaux outils de communication

Communication

En continu	✓ Nouvelle version du mémo du tri et du calendrier du tri édition 2019 ✓ Création d'une brochure et d'un mémo du tri spécifiques à l'utilisation des nouveaux conteneurs enterrés et bornes biodéchets du quartier Bel air ✓ Création d'une étiquette de refus dédiée exclusivement aux suivis de collecte des Ambassadeurs du Tri.
Décembre	✓ Permanence au CSC Agora pendant 10 jours, puis porte à porte, afin d'équiper tous les foyers de badges d'accès, de sacs de pré collecte et de brochures d'utilisation des conteneurs.

6. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

Pour ce qui concerne la déchèterie, la BricOthèque a ouvert ses portes en décembre avec un franc succès dès son démarrage. Cela permettra de détourner des matériaux réutilisables et d'éviter dans une certaine mesure le gaspillage. Un travail doit également être mené avec l'exploitant afin d'améliorer la part des déchets valorisables soit matière (recyclage, réemploi), soit via l'incinération (récupération d'énergie).

L'avenir passe également par la (re)construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur. Un terrain a été acquis en 2019 et le projet est sur les rails avec une première ébauche présentant un mode de fonctionnement plus « économique », c'est-à-dire sans quais. Les usagers pourront déposer à même le sol (dans des casiers) certaines catégories de déchets (gravats, déchets verts…).

Au 1er janvier 2020, le SMTC mettra en œuvre un nouveau dispositif de collecte avec des camions bi-compartimentés. Ainsi, les biodéchets seront collectés simultanément avec les ordures ménagères et le tri en alternance tous les 15 jours. Ceci génèrera un gain économique et environnemental !

Et courant 2020, le SMTC déménagera dans des nouveaux locaux de 514 m² qui regrouperont un grand hall de 400 m² nécessaire au stockage des palettes de sacs et à la maintenance des bacs dans des bonnes conditions d'hygiène et de sécurité et une partie bureaux offrant aux salariés de meilleures conditions de travail et permettant l'accueil du public (accessibilité ERP) plus efficacement.

Par ailleurs la configuration du terrain offre la possibilité d'y installer une ressourcerie qui permettra de répondra aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en y associant l'économie sociale et solidaire (création d'emplois locaux). D'autres projets liés à la limitation des déchets pourront y voir le jour.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. ÉTAT DES LIEUX DES FLUX ET DES PERFORMANCES POUR L'ANNEE 2019

Composition des DMA pour l'année 2019 en kg/habitant

22 095 tonnes de DMA ont été collectées en 2019, soit un ratio de 521,9 kg par habitant *(respectivement 20 120 tonnes et 475,3 kg/hab. hors gravats).*

La quantité globale de DMA produite par chacun des habitants du territoire demeure en dessous des quantités observées dans le Haut-Rhin et dans le reste de la France (568 et 579 kg/an/hab.).

Avec une **production de 93,7 kg d'OMR par an,** un habitant du territoire du SMTC produit **deux fois moins d'OMR qu'un Haut-Rhinois** (187 kg/an/hab.) **et près de trois fois moins qu'un français moyen** (254 kg/an/hab. à l'échelle nationale).

La collecte des **biodéchets de 57,8 kg / hab** (hors déchets verts) est une performance remarquable, supérieure à la moyenne nationale estimée à 20-30 kg sur des secteurs desservis en collecte.
En matière de collecte sélective, le ratio est également très élevé, 128,7 kg dont :

- ✓ **87,8 kg/an/hab. d'emballages, papiers et cartons** (collecte sélective en porte à porte + cartons et papiers collectés en déchetterie) contre 69 kg pour le Haut-Rhin et 48 kg pour la France ;
- ✓ **40,9 kg/an/hab. de verre** contre 38 kg pour le Haut-Rhin et 30 kg à l'échelle nationale.

Après la hausse observée en 2018 en matière d'OMR, l'année 2019 s'est soldée par une baisse de ces tonnages mais la poursuite de la hausse du refus de tri (erreurs de tri mais aussi application du taux réel du refus par l'exploitant du centre de tri). Pour ce qui est des erreurs, il est indispensable de **poursuivre les actions de terrain avec les ambassadeurs de la prévention et du tri séniors**, brigade créée en 2015.

A contrario en **déchèterie** le tonnage global baisse toujours légèrement. Néanmoins, il convient de noter la forte hausse du tonnage des encombrants (dont le traitement coûte très cher), soit plus de 600 tonnes supplémentaires. Cette hausse est liée essentiellement à la filière bois française saturée, dont quasiment l'intégralité des tonnages a basculé vers l'enfouissement.

Globalement la performance est stable, soit **241,8 kg/hab**. contre les 241 kg/an/hab. de 2018, performance supérieure **à la quantité de déchets collectés en déchetterie observée à l'échelle du département** (212 kg/an/hab.). Les apports en déchetterie des habitants du territoire surpassent également les apports d'un français moyen (moyenne nationale de 216 kg/an/hab.). Ceci s'explique principalement par le faible nombre de collectivités à la redevance incitative à l'échelle nationale (la RI tend à générer un transfert d'une partie des OMA vers les flux de déchets occasionnels).

2. SYNTHESE DE LA PRODUCTION DE DMA ENTRE 2010 ET 2019

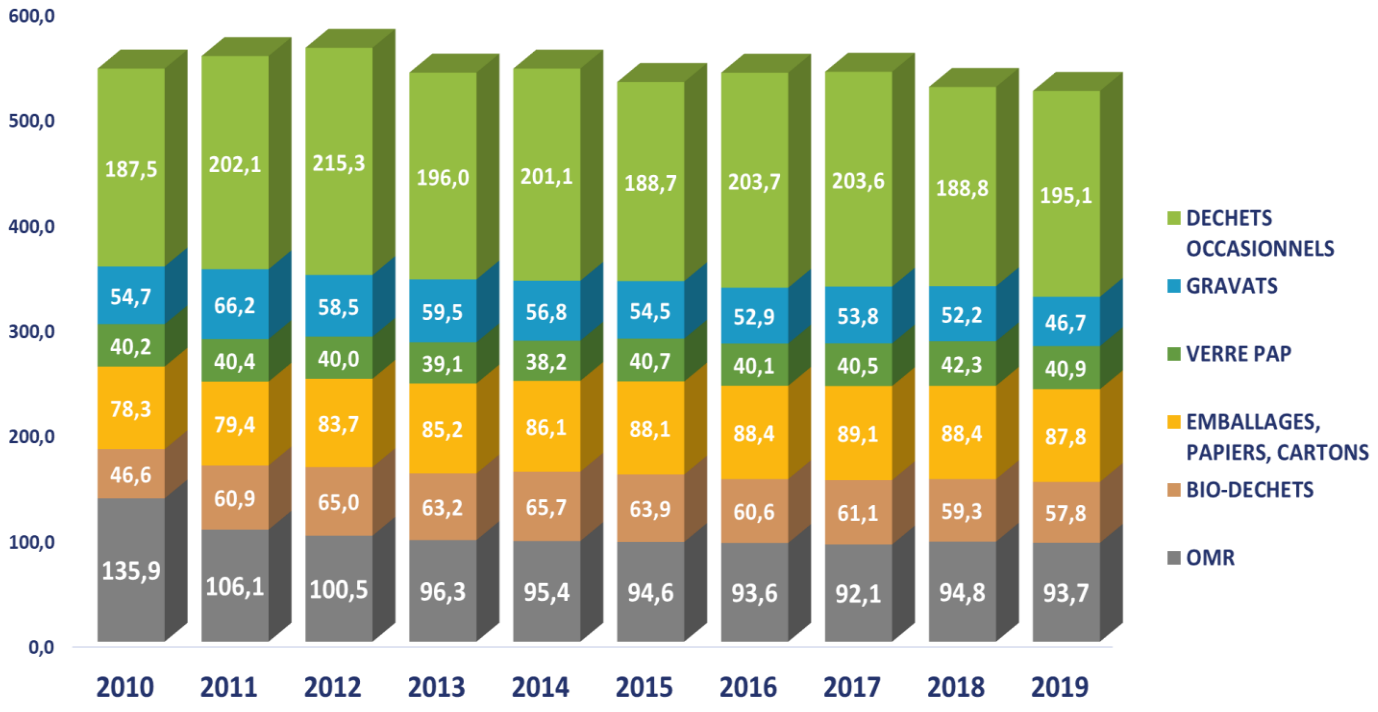

Évolution de la production d'OMA et de DMA en kg par habitant entre 2010 et 2019

État des lieux de la production d'OMA et de DMA entre 2010 et 2019 : tonnages et production par habitants (en kg)

Gisement			Tonnages				Kg / habitant			
			2010	2013	2018	2019	2010	2013	2018	2019
DMA	OMA	OMR	5528,0	4030,4	4017,8	3965,4	135,9	96,3	94,8	93,7
		BIO-DECHETS	1896,6	2646,9	2514,1	2445,7	46,6	63,2	59,3	57,8
		EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS – Tetra (5.03) / PCC	63,0	38,3	36,3	41,1	1,5	0,9	0,9	1,0
		EMR (5.02) / PCNC	704,7	737,6	906,3	916,4	17,3	17,6	21,4	21,6
		Journaux-Magazines (1.11)	1194,8	994,0	1316,1	1340,5	29,4	23,7	31,1	31,7
		PET Foncé	51,9	45,5	62,8	47,4	1,3	1,1	1,5	1,1
		PET / PET clair	139,6	144,3	264,4	163,5	3,4	3,4	6,2	3,9
		PEHD	73,2	64,3	124,9	99,6	1,8	1,5	2,9	2,4
		Gros de magasin (1.02)	314,8	451,0	0,0	0,0	7,7	10,8	0,0	0,0
		Acier	126,9	133,4	141,7	96,6	3,1	3,2	3,3	2,3
		Alu	9,8	14,5	24,5	14,5	0,2	0,3	0,6	0,3
		Pots et barquettes		75,2	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0
		Films et sacs		85,1	105,0	63,7	0,0	2,0	2,5	1,5
		Freinte + Refus de Tri	*505,6*	*784,2*	*765,9*	*932,0*	*12,4*	*18,7*	*18,1*	*22,0*
		Total sélectif	3184,2	3567,5	3747,9	3715,3	78,3	85,2	88,4	87,8
		VERRE PAP	1635,5	1637,7	1790,6	1733,3	40,2	39,1	42,3	40,9
		TOTAL OMA	12244,3	11882,6	12070,4	11859,6	301,0	283,8	284,8	280,1
	DÉCHETS OCCASIONNELS	Enfouissement	3228,0	3565,1	3311,4	3922,9	79,3	85,2	78,1	92,7
		Gravats	2227,4	2492,9	2213,8	1975,1	54,7	59,5	52,2	46,7
		Métaux	438,6	304,2	432,3	405,3	10,8	7,3	10,2	9,6
		Bois traité	1143,9	1437,1	322,6	113,2	28,1	34,3	7,6	2,7
		Bois non traité	67,2	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0
		Branchages	2286,0	2434,1	2400,1	2498,1	56,2	58,1	56,6	59,0
		Huile moteur	13,6	13,8	15,1	11,3	0,3	0,3	0,4	0,3
		Huile végétale	8,9	5,6	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0
		Vêtements	47,8	37,6	14,7	34,0	1,2	0,9	0,3	0,8
		Batteries	14,7	8,5	14,3	17,7	0,4	0,2	0,3	0,4
		Piles	0,1	4,7	3,3	4,5	0,0	0,1	0,1	0,1
		DDS + DASRI	66,0	63,0	75,7	83,3	1,6	1,5	1,8	2,0
		Huisseries	0,0	0,0	47,4	40,4	0,0	0,0	1,1	1,0
		DEEE	314,6	254,0	346,3	304,3	7,7	6,1	8,2	7,2
		Capsules café		2,7	0,0	2,6	0,0	0,1	0,0	0,1
		Eco-Mobilier		0,0	869,6	691,7	0,0	0,0	20,5	16,3
		Plâtre		76,4	149,6	131,2	0,0	1,8	3,5	3,1
		Total déchets occasionnels	9856,8	10699,5	10216,1	10235,4	242,3	255,6	241,1	241,8
		TOTAL DMA	22101,2	22582,1	22286,4	22095,0	543,2	539,4	525,9	521,9
TOTAL DMA SANS DEBLAIS ET GRAVATS			19873,8	20089,2	20072,6	20119,9	488,5	479,9	473,6	475,3

Depuis 2014, la performance d'OMR reste stable**. Ce ratio continue d'être exceptionnel,** puisque rares sont les collectivités françaises à présenter un tel résultat.

On observe la même tendance pour l'ensemble des flux :

- la quantité de **biodéchets** poursuit sa baisse avec moins de 58 kg/hab. (conditions climatiques, usage plus important des bioseaux ventilés…)
- **les emballages, papiers-cartons collectés en porte-à-porte ainsi que les papiers-cartons de déchèteries sont passés sous la barre des 88 kg /hab** (proche du niveau de 2014), mais il est difficile de trouver une explication à ce phénomène
- le **verre** reste stable depuis 10 ans, autour de 40 kg/an/hab.

Globalement la production totale d'OMA par habitant a diminué de 8 % entre 2010 et 2019. Pour rappel, 2010 est l'année de référence retenue pour le calcul des objectifs dans la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) – 22101,2 t soit 488,50 kg/hab.(hors gravats) pour le SMTC en 2010.

Pour ce qui est des tonnages de déchets occasionnels (déchèteries et déchets verts collectés en bennes dans 4 communes), **la tendance est à la hausse.** A noter que l'état sinistré de la filière bois ainsi que celle du papier-cartons porte préjudice à la gestion financière. Pour le bois, la conséquence a été un transfert de tonnage important vers l'enfouissement (explosion des coûts) et pour le papier-cartons, les conséquences financières se traduisent pas une baisse drastique des recettes (revente à prix zéro).

La **production globale de DMA par habitant a donc connu une baisse en 2019,** ce qui en soit est une excellente nouvelle, puisque hormis le fait de bien trier, il est également essentiel de mieux gérer ses déchets et d'en produire le moins possible.

2. COLLECTES SELECTIVES DES EMBALLAGES DES MENAGES

2.1. Collecte sélective en porte-à-porte

Tonnages collectés :

Légère baisse de 17 tonnes sur l'ensemble du périmètre du SMTC, soit plus de 3368 t (contre 3385 t en 2018), mais poursuite de la **hausse du taux refus** (erreurs avec imbrication des emballages, présences d'aliments…). Le taux de refus est de 19,6 %, incluant 3% représentant les nouveaux emballages pour lesquels le recyclage n'est pas encore possible, mais valorisés en combustibles solides de récupération. Il ne s'agit donc pas réellement de refus de tri, ce dernier serait donc réellement de 16,6 %.

Les déchets d'emballages sont triés en **10 filières** et ce sont ces tonnages qui seront **soutenus par CITEO**

Refus de tri

➲ **16,6 % (13,2 kg/hab contre 11,1 kg/hab), soit 559 t (contre 473,5 t)**

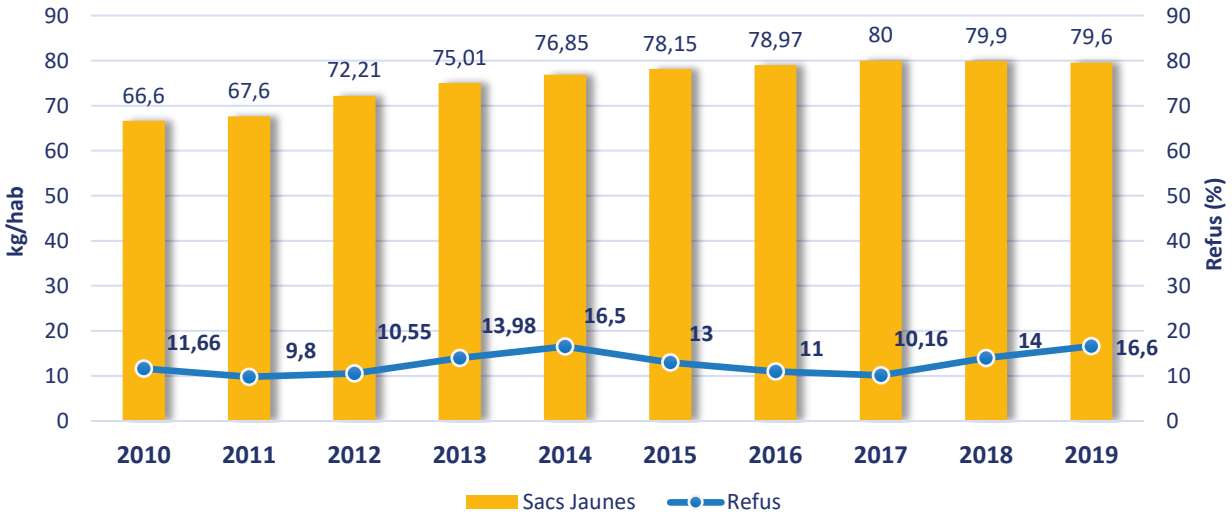

Le **refus de tri poursuit son augmentation**. Après des échanges avec le prestataire du centre de tri il s'avère qu'une partie de ce « refus » est composé de certains **emballages plastiques (complexes)** qui n'ont pas encore trouvé de débouchés dans les filières de recyclage. Mais il reste néanmoins **des erreurs de tri** qui elles sont bien réelles de la part des usagers. C'est sur ces dernières qu'il va falloir poursuivre nos actions de communication avec notre brigade des ambassadeurs séniors.

Les journaux-magazines

Le soutien, versé selon le tonnage de l'année n-1 par **CITEO (ex Ecofolio)**, devrait rester sensiblement le même montant que l'année précédente, soit proche des 46 000 €. Ce montant est calculé en fonction des tonnages livrés et recyclés.

Soutien à la connaissance des coûts

Entre 2011 et 2017, CITEO (ex Eco-Emballages) versait un soutien au « Développement Durable », en plus des soutiens aux tonnes triées. A partir de 2018 avec l'entrée en vigueur du Barème F, ce soutien a été remplacé par le Soutien à la connaissance des coûts (SCC).

Ainsi en fonction de ses performances (y compris frais de structure, de communication), la collectivité peut toucher ce SCC. En 2019, le montant perçu par le SMTC était de 10 353,36 €.

La saisie des informations pour ce soutien est réalisée conjointement avec les éléments financiers de la matrice des coûts de l'Ademe (voir « III Indicateurs financiers »), une passerelle informatique existant entre les deux systèmes d'information.

2.2. Collecte en points d'apport volontaire - PAV

Conteneurs à verre

A l'instar des autres déchets d'emballages collectés le verre connait également une légère baisse, repassant sous la barre des 41 kg/hab. tout en restant à un très bon niveaux. Des gisements restent toujours à capter, comme les petits objets en verre que sont les pots de yaourt, bocaux ou encore les flacons de parfums, de déodorant…

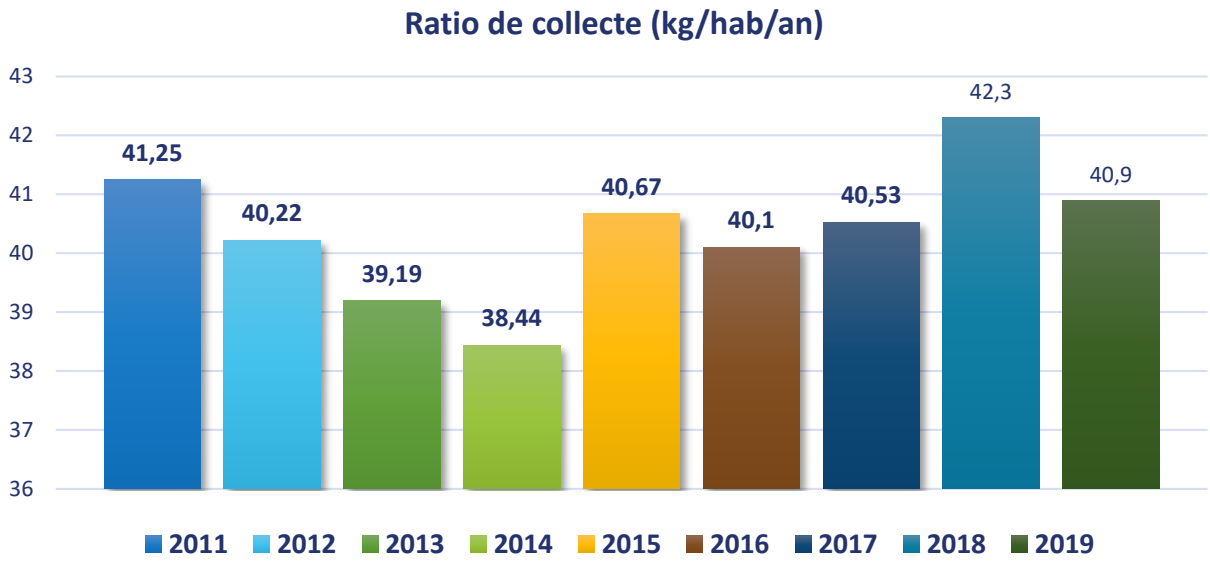

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes	1678	1670	1638	1606	1709	1703	1722	1791	1733

Conteneurs à huile

L'huile minérale est uniquement collectée en déchèterie pour recyclage. Toutes les bornes de collecte ayant été retirées dans l'ensemble des communes. On note une baisse du tonnage collecté (11 tonnes contre 15 tonnes en 2018).

Conteneurs enterrés

Le parc se compose aujourd'hui de 8 conteneurs enterrés pour le tri et 6 **équipés d'un contrôle d'accès pour les ordures ménagères** (tambour de 30l), répartis sur le quartier des Mines de Cernay, avenue Pasteur et Ancien Stade à Thann.

Les **quantités collectées en ordures ménagères** restent toujours très basses avec un tri de très mauvaise qualité. Le constat est clair, les utilisateurs de ces conteneurs semblent privilégier le dépôt de leurs ordures ménagères dans le tri malgré plusieurs interventions de la brigade des ambassadeurs. Ces derniers sont intervenus au porte-à-porte afin de clarifier le nombre d'ouvertures comprises dans la redevance et ont également distribué la nouvelle documentation mais la situation ne semble guère s'améliorer.

Pour ces raisons, le projet du quartier Bel Air de Cernay comprendra la mise en place de conteneurs enterrés sans contrôle d'accès pour les ordures ménagères et le tri. En revanche, la collecte des biodéchets sera testée au moyen de conteneurs aériens équipés de contrôle d'accès.

Les conteneurs du Bel Air seront mis en service courant du premier trimestre 2020 dans le cadre d'un contrat de ville ANRU.

2.3. Collecte en déchèteries

Le SMTC a transféré la gestion des déchèteries d'Aspach-le-Haut (dont il est le propriétaire) et de Willer-sur-Thur à un prestataire.

Willer-sur-Thur

Constat identique à 2018, les tonnages poursuivent leur augmentation, notamment les déchets destinés à l'enfouissement et les gravats, cette tendance est certainement liée à l'ouverture de la déchèterie aux autres communes et donc un transfert entre les deux déchèteries.

Tonnes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Enfouissement	222,30	215,84	206,72	223,10	275,56	308,49	**358,28**
Gravats	262,64	245,54	228,08	158,72	162,80	185,44	**211,80**
Métaux	36,64	39,26	29,94	34,48	29,40	36,24	**35,08**
Pap-cartons	26,52	30,30	30,92	28,06	27,08	24,10	**24,62**
Branchages	166,34	193,76	174,78	171,46	172,40	163,38	**174,54**
Huile végétale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
DEEE	14,38	20,90	15,28	18,31	16,57	17,92	**19,25**
Total	**728,82**	**745,60**	**685,72**	**634,13**	**683,82**	**735,57**	**823,57**

Aspach-Michelbach

Relative stabilité du tonnage global, néanmoins un point de vigilance pour l'enfouissement (hausse liée au report du bois dont la filière est saturée) et baisse du mobilier.

Tonnes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Enfouissement	3342,76	3276,24	2895,44	2889,72	3075,56	3002,86	**3 564,62**
Gravats	2230,24	2144,12	2061,96	2087,88	2123,06	2028,36	**1 763,28**
Métaux	267,51	315,18	361,02	382,12	390,08	396,01	**370,26**
Papiers	137,48	124,90	135,44	110,72	112,16	115,54	**103,88**
Cartons	268,90	256,32	253,32	261,50	246,40	222,5	**218,56**
Bois traité	1437,08	1434,46	1140,4	1091,42	1085,65	322,56	**113,20**
Huisseries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,38	**40,96**
Branchages	1964,32	2168,76	1838,96	2242,58	2008,80	1890,22	**2017,77**
Huile moteur	13,77	15,68	14,76	14,61	16,30	15,12	**11,25**
Huile végétale	5,64	6,80	3,86	2,56	0,99	0,00	**0,00**
Vêtements	37,60	33,61	35,2	28,22	33,98	14,66	**33,75**
Batteries	8,54	17,50	23,11	20,08	19,78	14,33	**17,71**
Piles	4,65	3,00	4,40	4,63	4,12	3,26	**4,49**
DDS + DASRI	63,01	62,27	61,22	74,65	75,52	75,69	**83,31**
DEEE	239,58	273,64	318,28	372,93	357,80	328,34	**283,70**
Capsules café	2,70	3,89	3,84	4,63	1,77	0,00	**2,60**
Eco-Mobilier	0,00	0,00	429,56	564,43	635,56	869,64	**691,71**
Plâtre	76,38	54,56	90,56	138,27	142,16	149,64	**131,16**
Total	**10100,16**	**10190,93**	**9671,33**	**10291,95**	**10 331**	**9496,11**	**9453,13**
Kg /Hab*	**258,7**	**260,36**	**246,5**	**257,3**	**259,2**	**241,4**	**241,8**

** performances cumulées des deux déchèteries (calculées selon le comptage de population INSEE annuel), hors papier-cartons inclus dans la collecte sélective mais y compris déchets verts collectés dans les 4 communes*

Le taux de fréquentation reste constant, le contrôle d'accès étant un atout indéniable au suivi de cet indicateur.

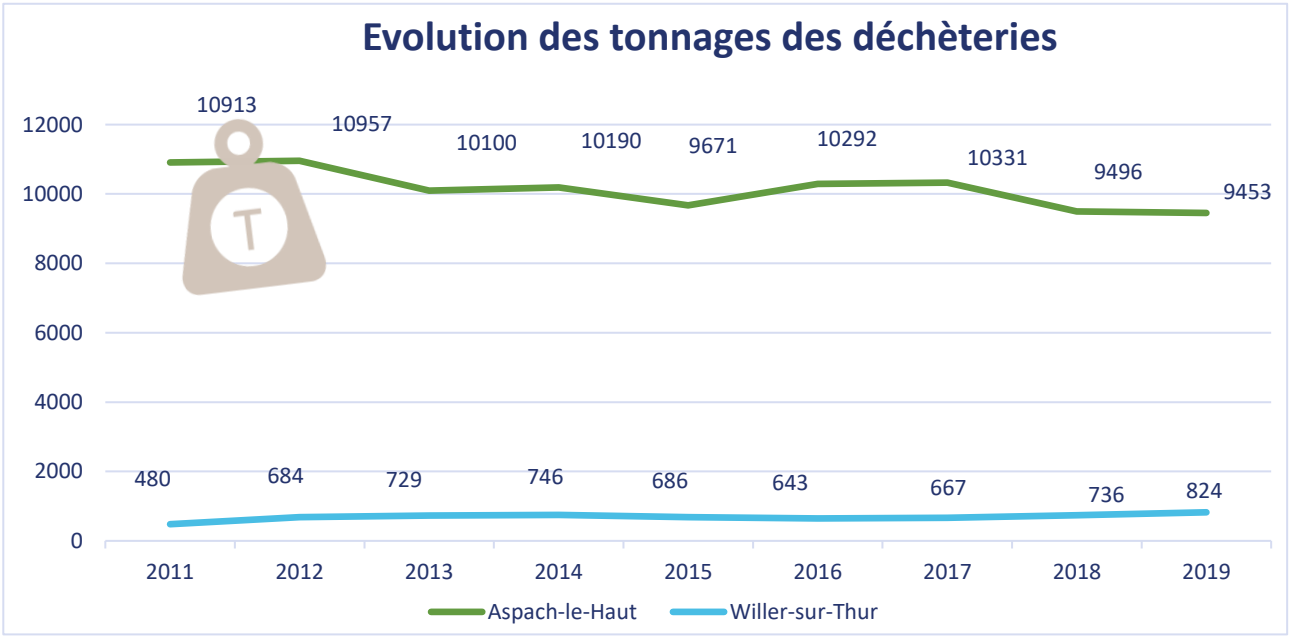

Entrées	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Aspach-le-Bas	4889	4601	4339	4293	4102	3977	4179
Aspach-le-Haut	6994	5676	5190	5579	5197	5256	5124
Bitschwiller	3918	3955	3930	3805	3831	3418	3246
Bourbach-le-Bas	730	779	726	879	1007	959	998
Bourbach-le-Haut	431	465	484	464	454	428	531
Burnhaupt-le-Bas	2990	2966	2651	2714	2606	2667	2806
Burnhaupt-le-Haut	3586	3537	3246	3377	3223	2986	3156
Cernay	26036	25118	23384	23771	22736	22016	21737
Leimbach	2787	2564	2387	2683	2667	2701	2749
Michelbach	1280	1166	1026	988	1134	1128	1062
Rammersmatt	706	530	558	620	611	579	542
Roderen	2250	2153	2210	2422	2225	2072	2193
Schweighouse	2136	2189	1964	1989	1892	1958	1938
Steinbach	4078	3556	3700	3544	3429	3539	3331
Thann	17223	17156	15483	15593	15675	15152	15057
Uffholtz	4383	4221	3918	4283	4183	4110	4055
Vieux Thann	10027	9057	8025	8599	8277	7894	7740
Wattwiller	4691	4022	3519	4453	4874	4595	4664
Willer-sur-Thur	621	747	692	823	849	703	714
Total Aspach	*99756*	*94458*	*87432*	*90879*	*88972*	**86238**	**85822**

Fréquentation à Willer-sur-Thur :

Entrées	2018	2019	Entrées	2018	2019	Entrées	2018	2019
Aspach-le-Bas	0	1	Leimbach	20	22	Vieux-Thann	15	31
Aspach-le-Haut	6	5	Michelbach	0	11	Wattwiller	17	23
Bitschwiller	606	971	Rammersmatt	3	14	Willer-sur-Thur	5939	6071
Bourbach-le-Bas	0	1	Roderen	0	0			
Bourbach-le-Haut	5	2	Schweighouse	0	0			
Burnhaupt-le-Bas	0	0	Steinbach	1	7			
Burnhaupt-le-Haut	4	3	Thann	72	122			
Cernay	59	39	Uffholtz	0	1	*TOTAL Willer*	**6747**	**7324**

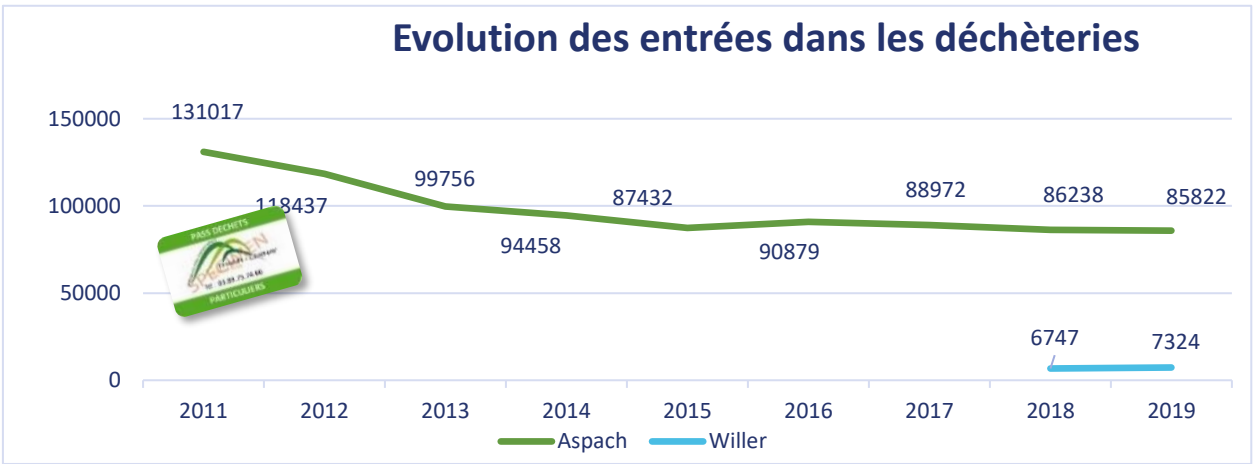

Le contrôle d'accès

Au 31 décembre 2019 : 16 097 badges sont actifs dont 1369 ont été créés au courant de l'année.

Certains de ces badges sont aujourd'hui inutilisés :

- Particuliers : 1004 *(contre 1519 en 2018)*
- Professionnels : 90 *(137 en 2018)*
- Collectivités / Administrations / Associations : 26 *(22 en 2018)*

Pour mémoire 3440 sont bloqués (cumul depuis 2013), il s'agit d'usagers ayant déménagé (badge non rendu) ou qui l'ont perdu.

Les DEEE

ECOLOGIC est l'éco-organisme avec lequel le SMTC a contractualisé. Le prestataire de cette filière est COVED. Les DEEE sont acheminés vers différentes unités de démantèlement. Pour le recyclage des sources lumineuses (tubes néons et ampoules), **une convention a été signée avec RECYLUM.**

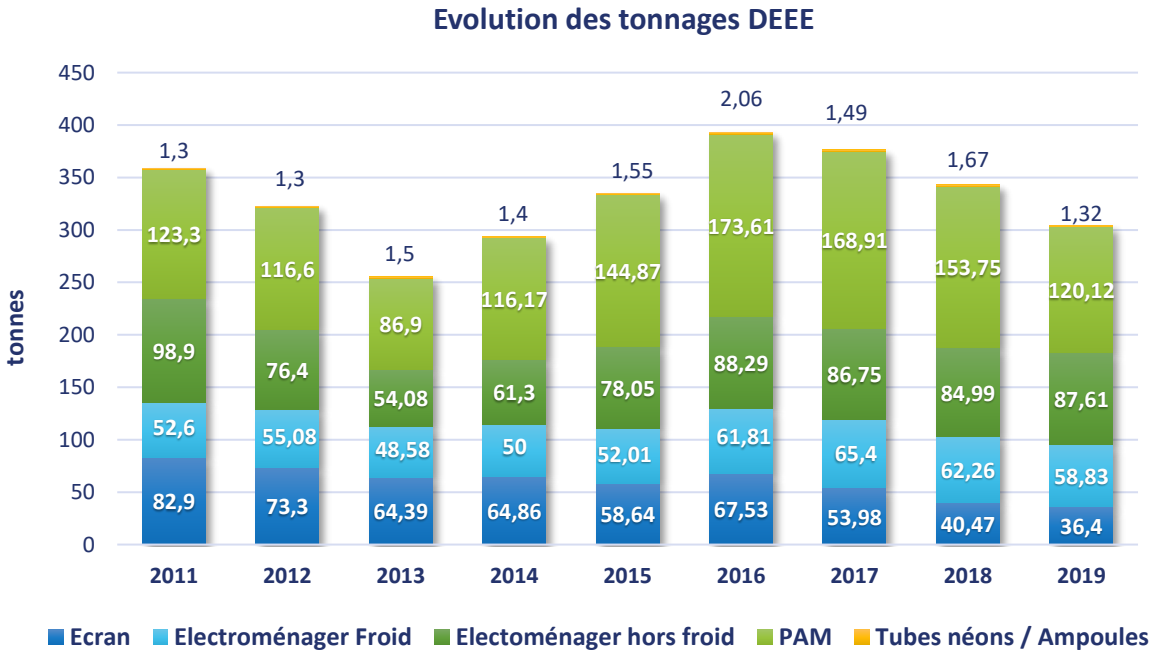

Les tonnages collectés continuent de baisser bien que la performance reste de 7,16 kg par habitant contre 8 kg en 2018. Cette tendance est visible au niveau national, d'ailleurs Ecologic a démarché l'ensemble de ses collectivités adhérentes afin d'effectuer une étude sur la baisse du gisement... Les tonnages de déchets électroniques et électriques collectés sont soutenus financièrement par l'OCAD3E. A noter que les usagers peuvent toujours rapporter ces déchets dans les points de vente ou chez des acteurs locaux, tels Emmaüs, donc non-comptabilisés au SMTC.

Emmaüs de Cernay

Son activité reste toujours importante et la Communauté Emmaüs est un partenaire indispensable du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une participation lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets « ultimes ».

Le concept de la ressourcerie tel que mis en place en 2011, est à revoir, la qualité et la quantité des objets déposés n'est plus au rendez-vous, le conteneur semble plutôt être utilisé comme possibilité de déposer « discrètement » certains déchets comme les bouteilles de gaz et d'hélium… Une refonte de ce dispositif est à l'étude pour 2020.

Fûts à piles

Prestataire : VEOLIA. - Traitement : COREPILE

Des fûts sont mis à disposition à la déchèterie pour le dépôt des piles des particuliers et des professionnels ayant des faibles quantités ; les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place de conteneurs à piles (carton) dans leurs locaux.

Sur déclaration sur internet, COREPILE procède à l'enlèvement de fûts en déchèterie.

Les déchets diffus spécifiques (DDS)

Collecte au quotidien de ces déchets sur le site d'Aspach-le-Haut ; ce service est destiné uniquement aux particuliers et ne concerne en aucun cas les professionnels. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides pour éliminer leurs déchets toxiques (Agence de l'Eau…).

Filière en place depuis 2014, le tri est effectué selon des consignes de plus en plus contraignantes par l'éco-organisme EcoDDS.

En 2019, EcoDDS n'avait pas obtenu son réagrément, aussi les collectes avaient été suspendues et il revenait aux collectivités de prendre en charge l'intégralité du traitement de ces déchets de janvier à mars. Un forfait de prise en charge (largement insuffisant) a ensuite été proposé aux collectivités…

Pour ce qui est des tonnages, seulement 32,77 tonnes ont été triées selon les 9 familles (pâteux, liquides, acides, bases, comburants, emballages vides, phytosanitaires, filtres à huile, aérosols). Le tonnage restant à la charge du SMTC a fortement augmenté, passant de 37,42 t à 50,53 t, il s'agit entre autres de produits dont le conditionnement dépasse le seuil « ménagers » (supérieur à 30 kg ou 25 l), de produits venant de l'étranger, mais aussi des tonnages non pris en charge par EcoDDS en 2019…

Globalement le tonnage augmente et il ne faut pas oublier que le traitement de ces déchets reste très onéreux et qu'il semble urgent que le ministère de la transition écologique se penche sur les conditions d'organisation de cette filière de responsabilité élargie aux producteurs (REP) afin que la contribution couvre l'ensemble du coût de traitement de ces déchets dangereux.

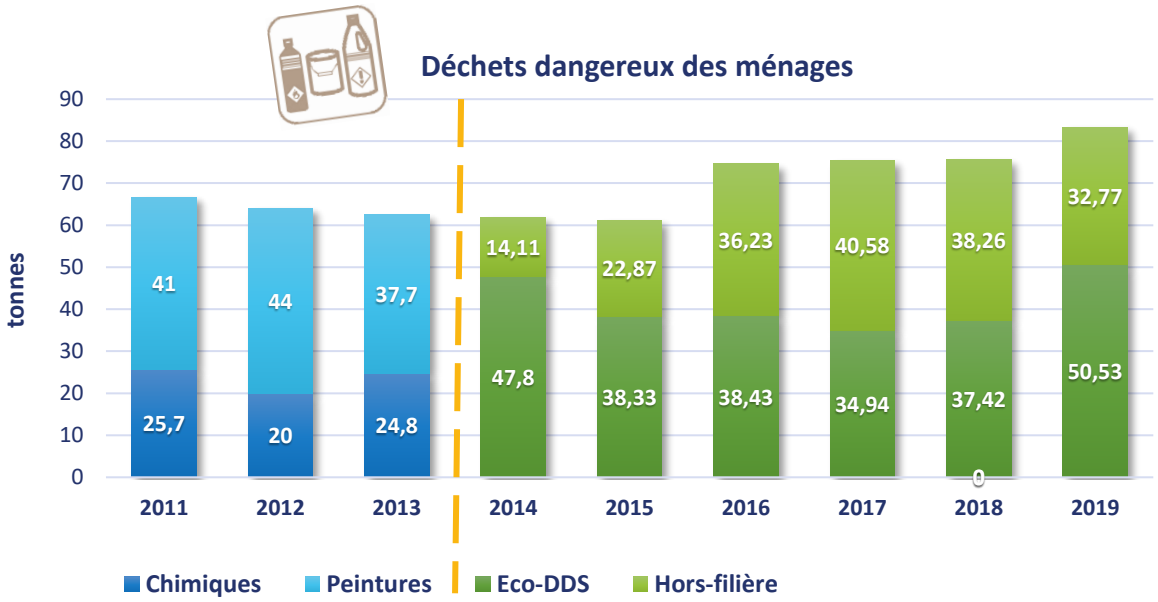

2.4. Collectes et prestations diverses

Les déchets verts

Poursuite du dispositif depuis 2006, avec la mise en place de bennes pour les communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas, Steinbach et Bourbach-le-Haut.

Aussi, durant plusieurs semaines (de mai à octobre – novembre), une benne destinée à la collecte de ces déchets est déposée le vendredi après-midi et retirée le lundi matin, ceci permet de délester les apports à la déchèterie mais également de réduire les déplacements.

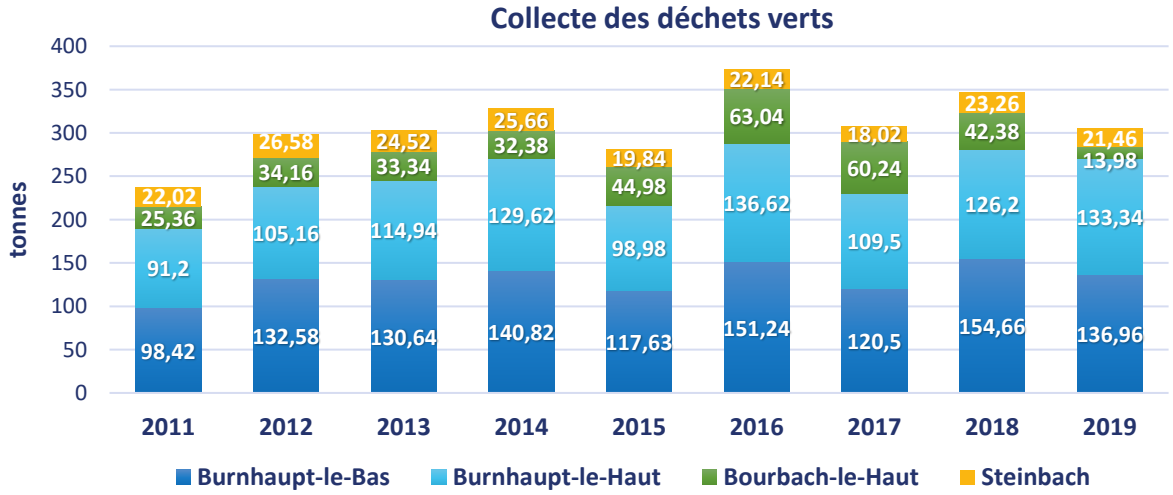

Années	*2011*	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*
Total	**237**	**298,48**	**303,44**	**328,48**	**281,43**	**373,04**	**308,26**	**346,5**	**305,74**

Les tonnages fluctuent en fonction des années ; baisse globale en 2019, mais aucune tendance ne se dessine réellement.

Collecte de vêtements

Ce sont différentes structures qui gèrent les conteneurs à vêtements disséminés sur le territoire du SMTC. Nous incitons les collectivités à se tourner vers Le RELAIS EST, une association locale de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).

Cinq conteneurs *du Relais* sont présents à la déchèterie d'Aspach-le-Haut.

3. COLLECTES DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

On comprend par ordures ménagères et assimilés :

- les **ordures ménagères résiduelles** (OMR),
- les **biodéchets**.

3.1 Evolution du service

Depuis la mise en place de la redevance incitative (ex-CCCE : 2007 / ex-CCPT : 2010 / Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut : 2011), les tonnages d'ordures ménagères poursuivent leur diminution régulièrement, d'année en année.

La mise en place de la collecte des biodéchets a accentué cette tendance, offrant aux usagers la possibilité de trier encore plus leurs déchets.

La performance en matière d'ordures ménagères (93,7 kg/hab/an) se situe en-dessous de la moyenne départementale (187 kg) et nationale (254 kg). Le SMTC reste sous la barre des 100 kg par habitant, ce qui fait du syndicat une des collectivités les plus performantes de France !

Pour ce qui est des biodéchets, la production par habitant (57,8 kg) poursuit sa lente diminution entamée en 2018, liée certainement à l'utilisation des bioseaux ventilés (évaporation) et des températures saisonnières plus élevées.

Au 1er janvier 2015, le nouveau contrat de collecte est entré en vigueur, il se substitue à celui des trois entités. Les statistiques seront dorénavant globales.

Tonnes	2010		2011		2012		2013		2014	
	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
Ex-CCCE (CCTC, 2014)	2 871	156	2 117	657	2017	744	1922	739	1886	813
Ex-CCPT (CCTC, 2014)	1925	1529	2033	1639	1934	1716	1852	1662	1876	1687
Burnhaupt-Bas / Haut	732	0	258	234	248	258	256	246	253	267
SMTC	5 528	1896	4 408	2 530	4199	2718	4030	2647	4015	2768
kg/hab/an	*135,9*	*46,6*	*106,1*	*60,9*	*100,5*	*65,0*	*96,3*	*63,2*	*95,4*	*65,7*

Tonnes	2015		2016		2017		2018		2019	
	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
SMTC	3973	2686	3973	2573	3912	2589	4018	2514	3965	2446
kg/hab/an	*94,6*	*63,9*	*93,6*	*60,6*	*92,1*	*60,9*	*94,8*	*59,3*	*93,7*	*57,8*

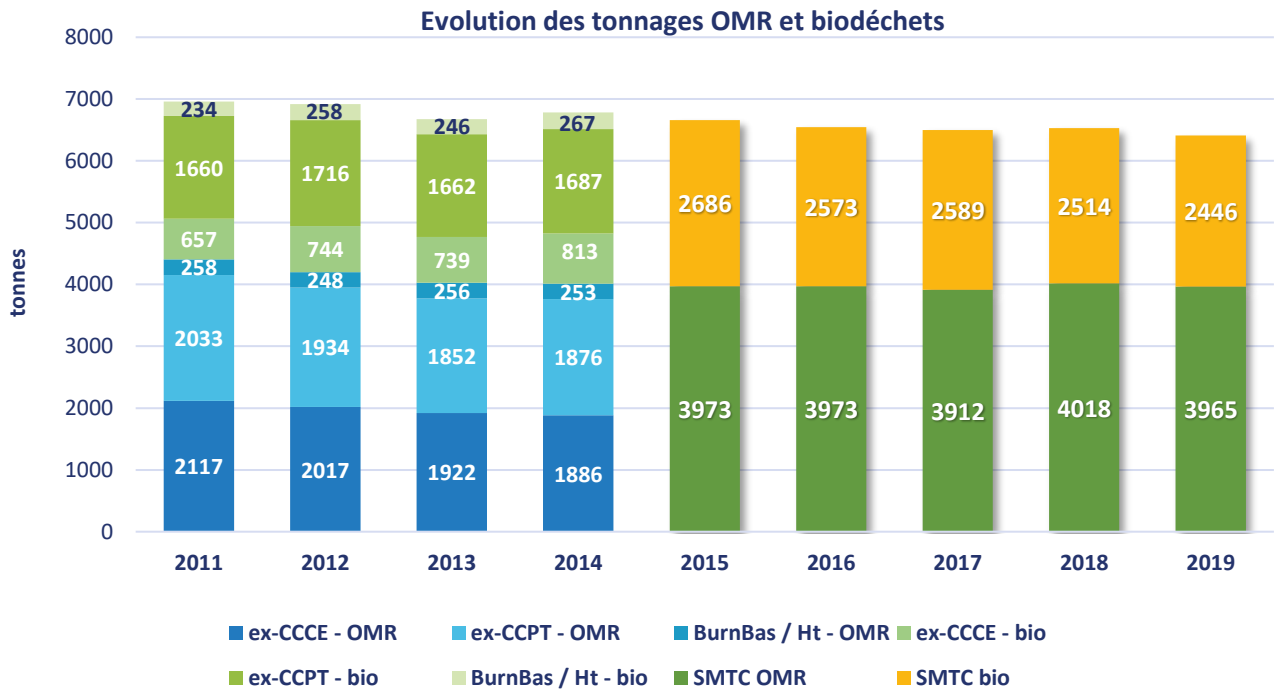

3.2 Financement du service

Les collectivités membres du SMTC sont toutes à la redevance incitative et ont souhaité conserver la facturation. Elles établissent ainsi les tarifs en fonction des volumes et des fréquences de collecte des OMR (une fois par semaine = C1 ou tous les 15 jours = C0,5).

CCTC	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	340 l	360 l	660 l
C1	269,33 €	316,16 €	408,72 €	455,00 €	547,56 €	686,92 €	918,32 €	965,12€	1 660,36€
C0,5	200,20 €	223,08 €	269,36 €	292,76 €	339,04 €	408,72 €	524,68 €	547,56€	895,44 €

Burnhaupt-le-Bas / le-Haut	60 l (1 pers.)	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
C0,5	168,60 €	237,20 €	294,10 €	380,30 €	470,50 €	651,00 €	1 092,00 €

3.3 Les conteneurs

Au 1er janvier 2013, le SMTC a repris en régie la gestion du parc de bacs d'ordures ménagères et de biodéchets. L'état du **parc de bacs gris** au **31 décembre 2019** (nombre de bacs en place-attribués) **était :**

	Année	60l	80l	120l	140l	180l	240l	340l	360l	660l	TOTAL
CCTC	2019	**3 587**	**6 698**	**1 402**	**684**	**246**	**449**	**222**	**250**	**704**	**14 242**
	2018	*3 397*	*6 741*	*1 392*	*671*	*247*	*449*	*234*	*238*	*697*	*14 066*
	2017	*3 250*	*6 700*	*1 364*	*673*	*247*	*459*	*236*	*223*	*671*	*13 823*
Burn.Ht Burn.Bas	2019	-	**1 215**	**128**	-	**32**	**17**	-	**24**	**34**	**1 450**
	2018	-	*1 192*	*135*	-	*35*	*15*	-	*22*	*34*	*1 433*
	2017	-	*1 173*	*138*	-	*33*	*15*	-	*22*	*34*	*1 415*
TOTAUX	2019	**3 587**	**7 913**	**1 530**	**684**	**278**	**466**	**222**	**274**	**738**	**15 692**
	2018	*3 397*	*7 933*	*1 527*	*671*	*282*	*464*	*234*	*260*	*731*	*15 499*
	2017	*3 250*	*7 873*	*1 502*	*673*	*280*	*474*	*236*	*245*	*705*	*15 238*

La dotation en bacs biodéchets est de :

	Année	80l	240l	TOTAL
CCTC	2019	10 985	756	11 741
	2018	*10 859*	*748*	*11 607*
	2017	*10 723*	*757*	*11 480*
Burn.Ht Burn.Bas	2019	1 367	38	1 405
	2018	*1 353*	*38*	*1 391*
	2017	*1 338*	*38*	*1 376*
TOTAUX	2019	12 352	794	13 146
	2018	*12 212*	*786*	*12 998*
	2017	*12 061*	*795*	*12 856*

Sur l'ensemble du parc, voici les mouvements pour l'année 2019, soit 1629 interventions :

	OMR	BIO
Dotations	313	312
Echanges	496	70
Retraits	178	123
Réparations	79	58

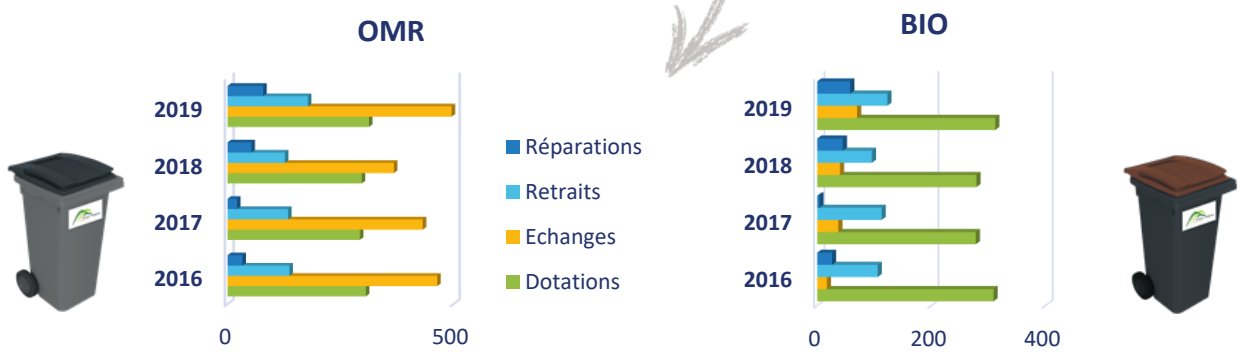

Le fichier de gestion du parc est lié à celui du contrôle d'accès. Il est ainsi mis à jour simultanément lorsqu'un usager souhaite une carte pour accéder à la déchèterie.

En 2019, il y a eu 50 967 modifications sur la base de données, liées à la création d'un compte pour un nouvel usager, à des interventions sur les bacs…

Le logiciel de gestion, Ecocito - Proflux (de la Société Tradim) figure parmi l'un des meilleurs outils de redevance incitative en France, du fait de sa convivialité et de sa polyvalence.

4. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION

La qualité du tri est directement liée aux habitudes des consommateurs, aussi la communication est le facteur de réussite principal pour amener les usagers vers un tri optimal.

Les actions de sensibilisation et de prévention s'inscrivent aujourd'hui dans le fonctionnement général du SMTC. La majorité des actions sont essentiellement ciblées sur cet axe. Elles sont pour la plupart réalisées par les 4 ambassadeurs séniors et les deux chargées de mission. Pour certaines, elles sont menées en partenariat avec le SM4 et d'autres partenaires.

Calendrier du tri

Le calendrier, à la fois un guide du tri et un document d'information, renseigne les usagers sur les dates de collecte sélective, biodéchets et ordures ménagères. Il comporte tous les renseignements utiles : horaires, collectes spécifiques, jours fériés, contacts… Il contient également les consignes de tri détaillées, en image.

Mémo-tri

Le document est mis à jour chaque année pour pallier l'évolution très rapide des consignes de tri sur le territoire du SMTC. En effet, les procédés industriels s'adaptent et le marché du recyclage se développe continuellement. Le format lui, reste le même : il reprend les consignes pour les 3 flux, des informations sur les déchèteries et d'autres infos pratiques.

Divers documents de communication

- Le mémo tri à destination de la profession médicale : il cible les déchets liés à ces professions.
- Pour le quartier Bel air et ses nouvelles installations, un flyer explicatif sur les nouveaux procédés d'utilisation des conteneurs enterrés et des abris bacs pour les biodéchets.
- Pour rappel, le SMTC tient à disposition un guide des bonnes pratiques réalisé en commun avec l'AFPA à destination des assistants de vie.

Sensibilisation des élus et des communes

Les différents règlements (collecte et déchèteries) sont mis à jour régulièrement, comportant entre autres les modalités pratiques liées à l'organisation des collectes et des incidents (travaux, intempéries…) ou encore les consignes d'accès en déchèterie. Ces documents sont téléchargeables sur notre site internet. La nouveauté 2019 : le règlement de la déchèterie intègre maintenant les règles liées à la BricOthèque qui a ouvert ses portes fin 2019 à la déchèterie d'Aspach-Michelbach. Il s'agit d'un espace de gratuité qui permet de déposer et/ou de récupérer des matériaux de travaux ou des objets de bricolage.

Habitat vertical

En 2019, des travaux ont été réalisés au quartier Bel air de Cernay, en partenariat avec la Ville de Cernay et le bailleur social DOMIAL, afin de mettre en place des conteneurs enterrés. Une innovation a été ajoutée par rapport aux autres quartiers avec des abris bacs pour le biodéchet. Ce flux est équipé d'un carénage avec contrôle d'accès, afin de garantir sa qualité.

Fin 2019, afin de préparer l'utilisation des conteneurs et abris bacs (prévue début 2020), une distribution d'un « kit » a été organisée avec l'aide du Centre Socio Culturel AGORA et de DOMIAL (via un chalet mis à disposition par la Ville de Cernay). Les habitants ont récupéré ce kit lors de permanences, et via le porte à porte. Il est composé d'un badge d'accès aux abris bacs biodéchets (valable également en déchetterie), d'un sac de pré collecte (pour transporter les déchets issus de la collecte sélective) et d'un flyer d'utilisation.

En parallèle, les animations au sein du CSC Agora ont augmenté afin de sensibiliser au maximum le public sur les déchets. Deux projets ont été montés à la fin de l'année et verront le jour début 2020. L'un d'eux a débuté en octobre avec le nettoyage du quartier Bel air par les jeunes du CSC sur le thème des « déchets en cavale ».

Participation à diverses manifestations

Le SMTC était présent lors de la Fête des voisins au Bel Air (animation course relais auprès des enfants du quartier et atelier « fais ta lessive »), à l'Alsacienne Cyclosportive (avec 1500 participants et des centaines de bénévoles ; sensibilisation au tri des bénévoles, tenue d'un stand), lors de la Semaine Européenne de réduction des déchets (organisation d'évènements tout au long de la semaine : ciné débat, stand au marché de Thann, etc.).

Sensibilisation de différents publics

- Formations au tri et à la prévention des déchets auprès de différents établissements (CSC Agora de Cernay, CCTC).
- Accompagnements d'entreprises privées vers une meilleure gestion de leurs déchets (Nord Réducteur, Les Grandes Sources de Wattwiller, Institut Saint André).
- En partenariat avec le SM4, le SMTC a formé les animateurs des CSC de Thann et de Cernay sur la malle pédagogique « Roule ta boule ». Cette formation a donné des clés aux animateurs sur son utilisation, ainsi que des connaissances autour du déchet dans le but de relayer et dupliquer les animations sur le territoire.

Eco-exemplarité des collectivités

La Communauté de Communes de Thann Cernay (CCTC) a été choisie pour démarrer une démarche d'éco-exemplarité au sein d'une collectivité (les projets d'éco-exemplarité au sein des mairies sont prévus pour l'édition 2020). Les actions initiées en 2017 (enquêtes, questionnaires sur les pratiques de développement durable, distribution de kits « éco-exemplaires » à chacun(e) des agents (gobelets + mémo du tri + stop pub + guide AFPA)) ont été poursuivies jusqu'en 2019.

Ainsi, tous les sites de la CCTC ont bénéficié d'un diagnostic déchet qui a abouti à la réalisation d'outils de communication personnalisés, d'une commande de matériel de tri (bacs et poubelles) pour permettre la mise en œuvre d'un tri optimal adapté au public et aux salariés. Des sessions de formation ont également été proposées aux agents.

Animations diverses

- Afin de développer les actions de sensibilisation et de prévention, le SMTC est depuis 2019 pro actif dans la recherche de partenariats et de projets. D'ailleurs, le SMTC a créé cette année un catalogue récapitulatif des outils pédagogiques qui peuvent être prêtés aux partenaires par le biais d'une convention.
- Animations auprès des scolaires et extra-scolaires ainsi qu'auprès des usagers et des établissements et plus particulièrement auprès de 3 écoles primaires et maternelles dans le cadre d'un projet avec Les Grandes Sources de Wattwiller.

Travail de terrain et d'enquêtes par les ambassadeurs

Cette année nous avons changé de façon d'aborder le porte-à-porte. Afin d'avoir un discours plus personnalisé, les ADT ont réalisé des suivis de collecte avant le passage du camion de collecte. Ces derniers

ont permis d'affiner les erreurs des usagers et de les conseiller lors des portes à porte réalisés par la suite. Les usagers étaient également avertis par une étiquette de refus personnalisée de leur(s) erreur(s).

Ainsi sur 1837 foyers contactés, 731 ont été sensibilisés directement, 1106 ont reçu un avis de passage. Ce travail a permis d'envoyer 115 courriers à des usagers non répertoriés sur le logiciel de facturation et d'en inscrire 38.

5. COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES

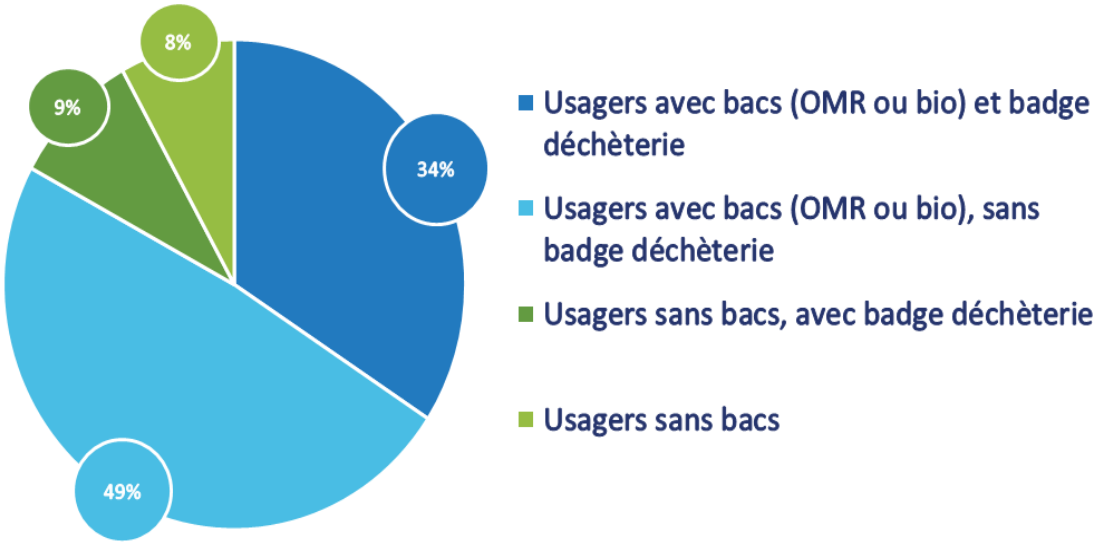

Dotation en bacs et badges d'accès des activités économiques, collectivités, établissements collectifs et associations collectés par le SMTC

La collecte des DMA ne provenant pas des ménages concerne 684 établissements tous secteurs confondus. On estime que le SMTC collecte les OMA de 9 établissements sur 10 en porte à porte (732 établissements en collecte conteneurisée + collecte sélective des sacs jaunes).

A ce jour, il n'y pas de tonnage ou de volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut être collecté.

Les entreprises, artisans et commerçants se rendent directement à la déchèterie. Ils sont autorisés à y déposer leurs déchets ; en contrepartie, ils sont tenus de régler un montant en fonction de la nature et du volume apportés.

Pour une gestion adéquate de ces apports, une régie de recettes a été créée avec les tarifs suivants :

- ✓ **Tout – venant** (encombrants) : 16,5 € le ½ m^3
- ✓ **Gravats :** 13,5 € le ½ m^3
- ✓ **Déchets verts :** 6,5 € le ½ m^3
- ✓ **Bois :** 7,75 € le ½ m^3

  ⇨ *Les facturations se feront par tranche de ½ m^3.*
- ✓ **Remplacement badges « PASS DECHETS »** 10 € - *pour tous les utilisateurs*
- ✓ **Dépôt de déchets contraire au règlement** 150 € (forfait) - *pour tous les utilisateurs*

Avec le contrôle d'accès, il est plus facile de gérer l'accès de ce type d'usagers. La poursuite du contrôle accru (mis en place fin 2018) des usagers a démontré qu'un certain nombre de professionnels utilisaient leur badge privé pour déposer leurs déchets d'activité (ce qui est contraire au règlement), ils ont donc été

contraints de se déclarer. Certains ont toutefois choisi de s'orienter vers d'autres filières, comme la déchèterie des professionnels de Cernay Environnement, mieux équipée pour répondre à leurs besoins.

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
Visites Prof.	861	856	889	1 119	998	- 12 %
Visites totales	87 433	90 875	88 397	86 273	85 822	- 0,5 %
%	**0,99**	**0,94**	**1,00**	**1,30**	**1,16**	/

6. TRAITEMENT

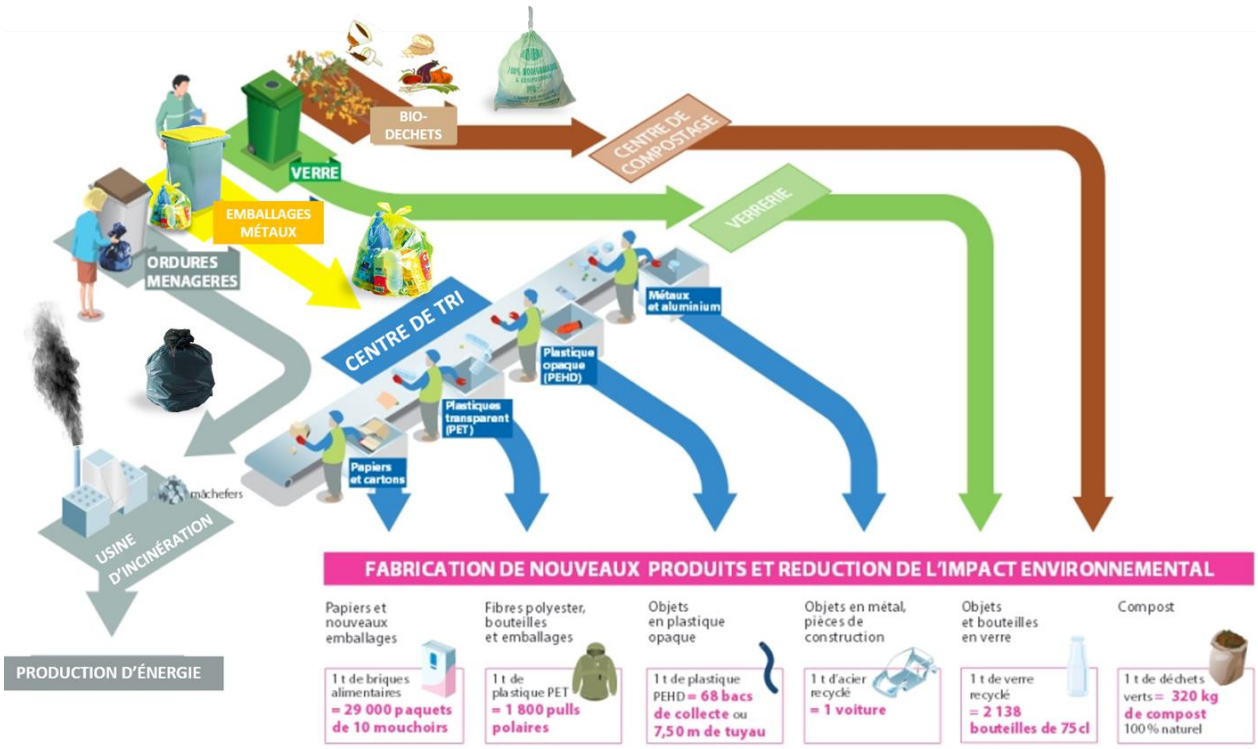

6.1 Traitement des déchets recyclables et des déchets occasionnels

Les emballages ménagers, les papiers et les cartons sont triés en 10 filières au centre de tri COVED d'Aspach-le-Haut.

Le SMTC est signataire d'un contrat avec CITEO (ex Eco-Emballages) et il en assure la gestion ; depuis 2018, il s'agit du barème F.

Le négoce de la reprise des emballages plastiques issus du tri sélectif a été confié à Valorplast, pour les autres matériaux, c'est le négoce de COVED qui l'assure, tout comme pour certains flux de déchets occasionnels (gravats, métaux, plâtre, encombrants, déchets verts, etc.).

La majeure partie des filières REP (mobilier, déchets dangereux, piles, lampes…) est gérée en régie par le SMTC.

Recyclage

- ✓ **Bouteilles et emballages plastiques :** Valorplast ;
- ✓ **Cartons :** négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO) ;

- ✓ **Journaux – magazines :** négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Briques alimentaires :** négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Emballages métalliques et acier :** négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Verre :** OI (88170 Gironcourt)
- ✓ **Gravats :** TRITER (68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Métaux :** CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- ✓ **Plâtre :** RITLENG (67270 Rohr)

Traitements divers

- **Traitement spécifique :**
  - ✓ **Huile moteur et végétale :** Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt)
  - ✓ **Batteries :** CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
  - ✓ **Piles** (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
  - ✓ **DEEE**: écrans, PAM, Froid (COVED Richwiller ou Saran / REMONDIS), Hors Froid (démantelés chez COVED et recyclage chez DERICHBOURG)
  - ✓ **DDS** (déchets diffus spécifiques) : EcoDDS
  - ✓ **Hors DDS** : TREDI 68490 Hombourg
  - ✓ **Mobilier** : EcoMobilier (bois, métal, plastique)
- **Compostage :** déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-Michelbach)
- **Enfouissement :** encombrants (ISDND 68210 Retzwiller)
- **Broyage :** bois hors mobilier (TRITER 68700 Aspach-Michelbach)
- **Réutilisation :** vêtements (LE RELAIS EST 68270 Wittenheim).

6.2 Traitement des ordures ménagères résiduelles

Le traitement des OMR a été transféré au SM4 (Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV).

Les OMR produites sur le territoire du SMTC, ainsi que les refus de compostage sont incinérés avec valorisation énergétique à l'UIOM de Sausheim ou à l'UIOM de Colmar (unités partenaires du SM4). Les refus de tri sont quant à eux incinérés en tant que Combustibles Solides de Récupération (CSR) en Allemagne.

6.3 Traitement des biodéchets

Le traitement des biodéchets a été transféré au SM4. Les biodéchets collectés séparément sur le territoire du SMTC sont dès lors **compostés sur la plateforme de compostage d'Aspach-Michelbach**

Le compost issu du process est normé NFU 44-051, répond aux exigences de l'Eco-label européen « amendements organiques » et du Label ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée). Il est également labellisé « **utilisable en agriculture biologique** ».

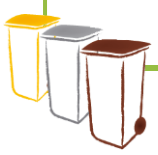

7. TAUX DE VALORISATION DES DECHETS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recyclage matière	38,9%	42,3%	43,5%	44,6%	42,5%	38,9%
Recyclage organique	19,2%	17,5%	17,6%	15,6%	16,0%	17,1%
Evaporation	4,1%	4,0%	5,6%	6,2%	5,9%	5,2%
RECYCLAGE	**62,1%**	**63,8%**	**66,7%**	**66,4%**	**64,4%**	**61,1%**
Incinération avec valo. énerg.	21,5%	21,4%	19,2%	18,6%	20,3%	20,6%
VALORISATION	**83,7%**	**85,2%**	**85,9%**	**85,0%**	**84,7%**	**81,7%**
Traitement spécifique	1,0%	1,0%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Enfouissement	**15,9%**	**14,3%**	**13,6%**	**14,5%**	**14,8%**	**17,8%**

Répartition et évolution des modes de traitement et des taux de valorisation rapportés au tonnage global de DMA produits entre 2014 et 2019 *(gravats et déblais inclus)*

	Ordures ménagères	Biodéchets	Déchetteries	Collecte sélective
Recyclage matière	-	-	38,22%	83,40%
Recyclage organique / compostage	-	52,1%	23,61%	-
Évaporation	-	47,0%	-	-
Incinération avec valorisation énergétique	100%	0,9%	-	16,60%
Traitement spécifique	-	-	1,10%	-
Enfouissement	-	-	37,07%	-

Répartition des modes de traitements par flux de déchets traités en 2019

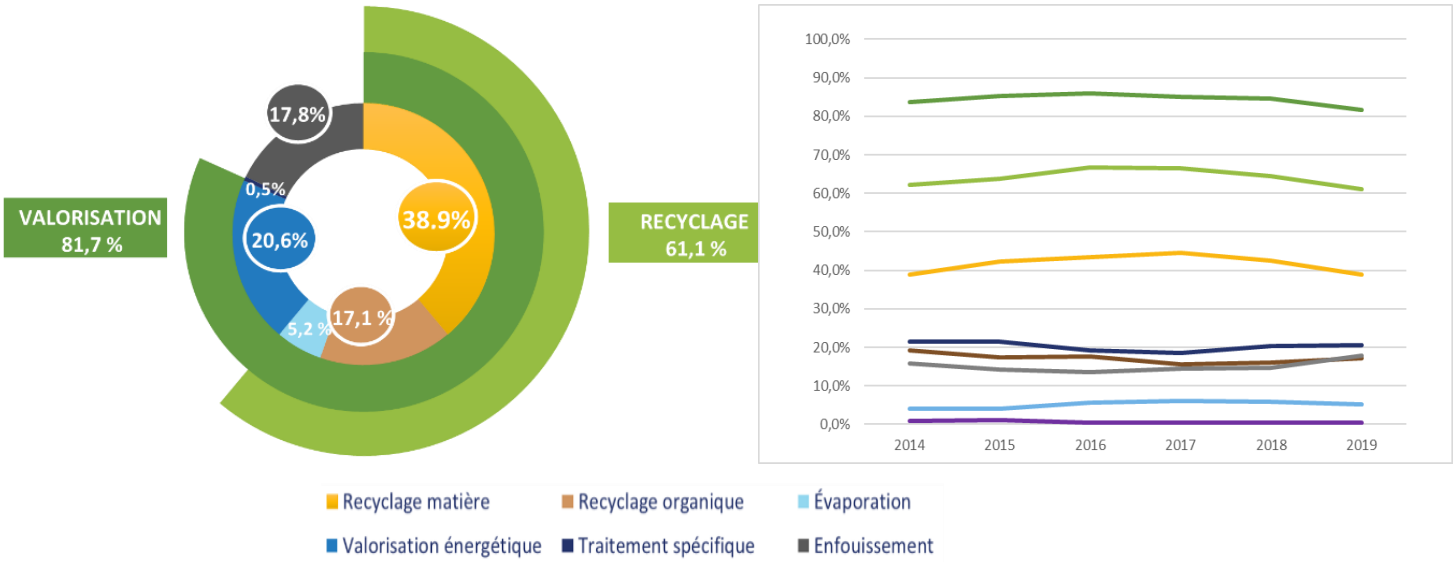

Taux de valorisation rapporté au tonnage global de DMA pour l'année 2019 - Répartition et évolution des modes de traitement et des taux de valorisation entre 2014 et 2019 *(gravats et déblais inclus)*

Près de 92 % des déchets collectés sélectivement (biodéchets, emballages, papiers, cartons et verre) sont recyclés (recyclage matière et organique). La part restante, correspondant aux refus de tri et autres non-conformités, est incinérée avec valorisation énergétique.

La part des déchets occasionnels collectés en déchetterie trouvant une valorisation en recyclage, en compostage ou bien en traitement spécifique (régénération pour l'huile par exemple…) est d'environ 64%. Le restant correspond aux bennes destinées à l'enfouissement.

Ces derniers, qui représentent en 2019 plus de 37 % des déchets occasionnels, sont actuellement envoyés en enfouissement. La hausse importante de ces tonnages s'explique par un transfert des tonnages des bois traités vers ces bennes (filière quasiment à l'arrêt). Cette situation a fortement impacté nos tonnages destinés à l'enfouissement et donc incidemment le coût de traitement.

Ainsi en 2019, 61,1 % des DMA produits sur le territoire sont recyclés (matière ou organique) et **20,6 % sont valorisés énergétiquement** par incinération. **Soit un taux de valorisation global d'environ 82 %.**

Fort de ces performances, **le SMTC atteint et dépasse depuis plusieurs années les objectifs nationaux fixés par la loi TECV et le *Plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020*** (valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55 % en 2020 et de 60 % en 2025).

III. INDICATEURS FINANCIERS 2019

Les éléments financiers détaillés ci-après sont issus de la matrice ComptaCoût. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données présentées comprennent les dépenses et recettes, le coût aidé et le coût complet.

1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Ensemble des dépenses

Types de dépenses	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Gestion des collectes en porte-à-porte / PAV	3 937 722,00	4 210 701,00
Gestion des déchèteries et bennes déchets verts	1 417 125,00	1 539 598,00
TOTAL	**5 354 847,00**	**5 750 299,00**
- dépenses d'investissement	*- 155 942,00*	*- 163 951,43*
Dépenses de fonctionnement	**5 198 905,00**	**5 512 411,24**

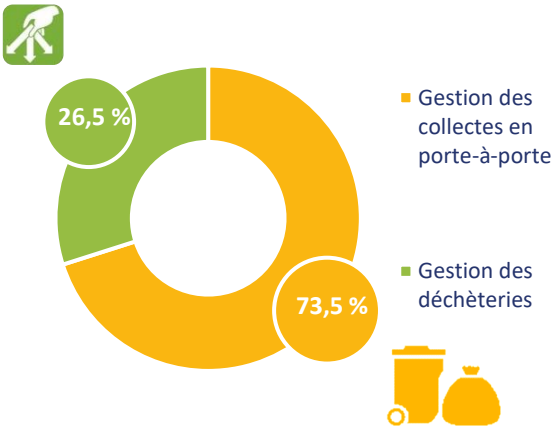

Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des charges supportées par le SMTC, il s'agit du **coût complet, soit rapporté à l'habitant : 126,49 € HT.**

Dépenses d'investissement*

Types de dépenses	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Achat bacs / mobilier OM	20 407	24 488
Achat terrain déchèterie	69 909	69 909
Informatique	12 751	15 302
Remboursement de prêt	45 985	45 985
Divers	6 890	8 268
TOTAL	**155 942**	**163 952**

** hors reprises des subvention (9 442 €).*
Les dépenses d'investissement telles qu'apparaissant au CA, sont de 173 993 €.

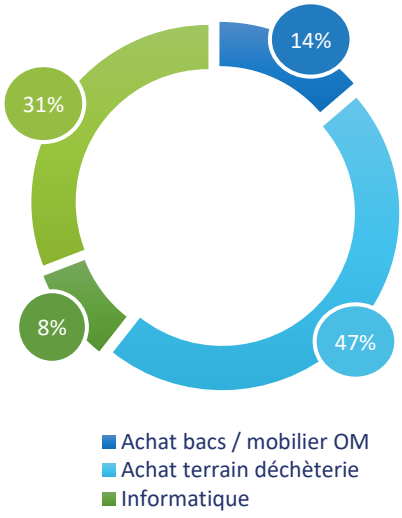

Détail des dépenses fonctionnelles et de prévention

En euros HT

Types de dépenses	Coût
Charges de structure	352 860
Communication	35 696
Prévention	50 762
TOTAL	439 318

Détail des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets hors déchetteries par étape et par flux

En euros HT

Type de déchets	Dépenses fonctionnelles et de prévention	Pre-collecte	Transport	Transfert - Traitement	TOTAL
Déchets résiduels	128 859	60 174	637 738	782 735	1 609 506
Verre	7 434	2 537	81 276	-	91 247
Recyclables	93 120	79 165	362 281	640 261	1 174 827
Biodéchets	84 955	66 010	715 011	196 166	1 062 142
TOTAL	314 368	207 886	1 796 306	1 619 162	3 937 722

Détail des dépenses liées à la gestion des déchèteries par flux

En euros HT

Flux	Dépenses fonctionnelles et de prévention	Traitements	Collecte	Transport Traitement	TOTAL
Compostage	122 169	49 019	398 589	-	1 417 125
Valorisation matière ou énergie		18 926		-	
Stockage / traitement des déchets non dangereux		694 016		8 569	
Traitement des inertes		14 887		-	
Déchets dangereux		-		81 992	
Compostage déchets verts PAV	2 781	6 726	15 242	4 209	
TOTAL	124 950	783 574	413 831	94 770	1 417 125

2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les sources de financement

En euros

Type de recette	
Contribution	4 032 423
Soutiens des éco-organismes	942 073
Vente de matériaux reyclés	180 823
Autres (emplois aidés, produits divers, subventions…)	135 465
TOTAL	5 290 784

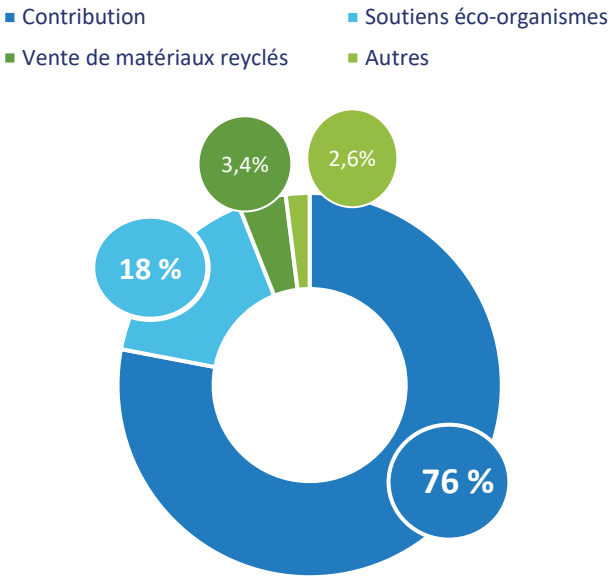

Les soutiens à la tonne triée, versés par CITEO, ainsi que la revente des matériaux couvrent 26 % des recettes totales.

Les contributions des Communautés de Communes membres représentent 76% de ces recettes afin d'équilibrer le budget.

Recettes d'investissement

Types de recettes	
FCTVA	13 164
Amortissements	94 122
Subventions	12 307
TOTAL	**119 593**

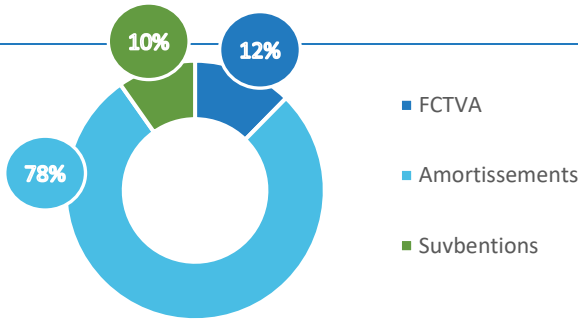

Montant des recettes* par flux de déchets

En euros

	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Biodéchets	Déchèterie	TOTAUX
Soutiens éco-organismes	18 380	883 730	679	39 284	**942 073**
Vente matériaux	0	156 404	0	24 419	**180 823**
Reprises des subventions d'investissement	1 546	2 110	1 026	0	**4 682**
Subventions de fonctionnement	13 500	24 975	23 625	5 400	**67 500**
Aides à l'emploi	21 102	7 132	13 528	4 638	**46 400**
TOTAL	**54 528**	**1 074 351**	**38 858**	**73 741**	**1 241 478**

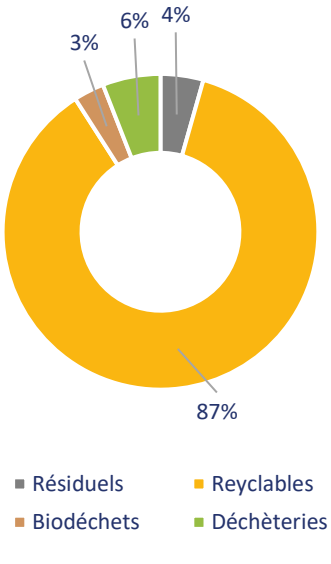

Coûts aidés des déchets par flux et par habitant

Le coût aidé est calculé en déduisant du coût complet (soit la sommes des charges) les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agrées et les aides diverses.

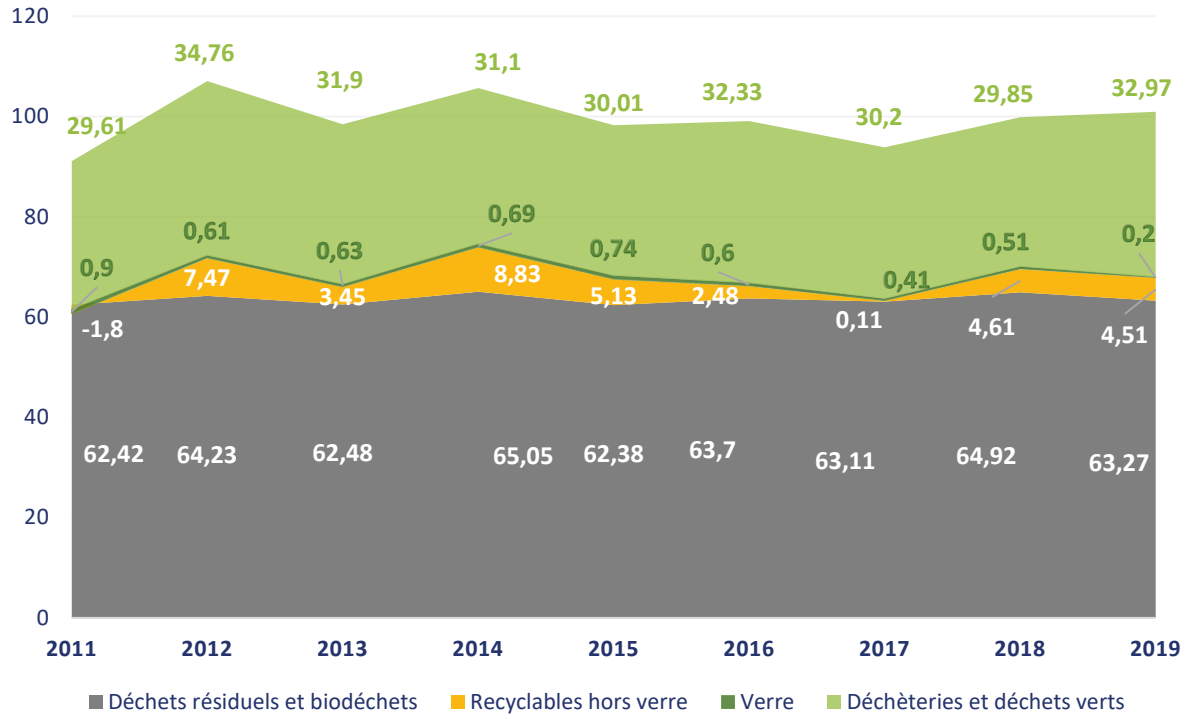

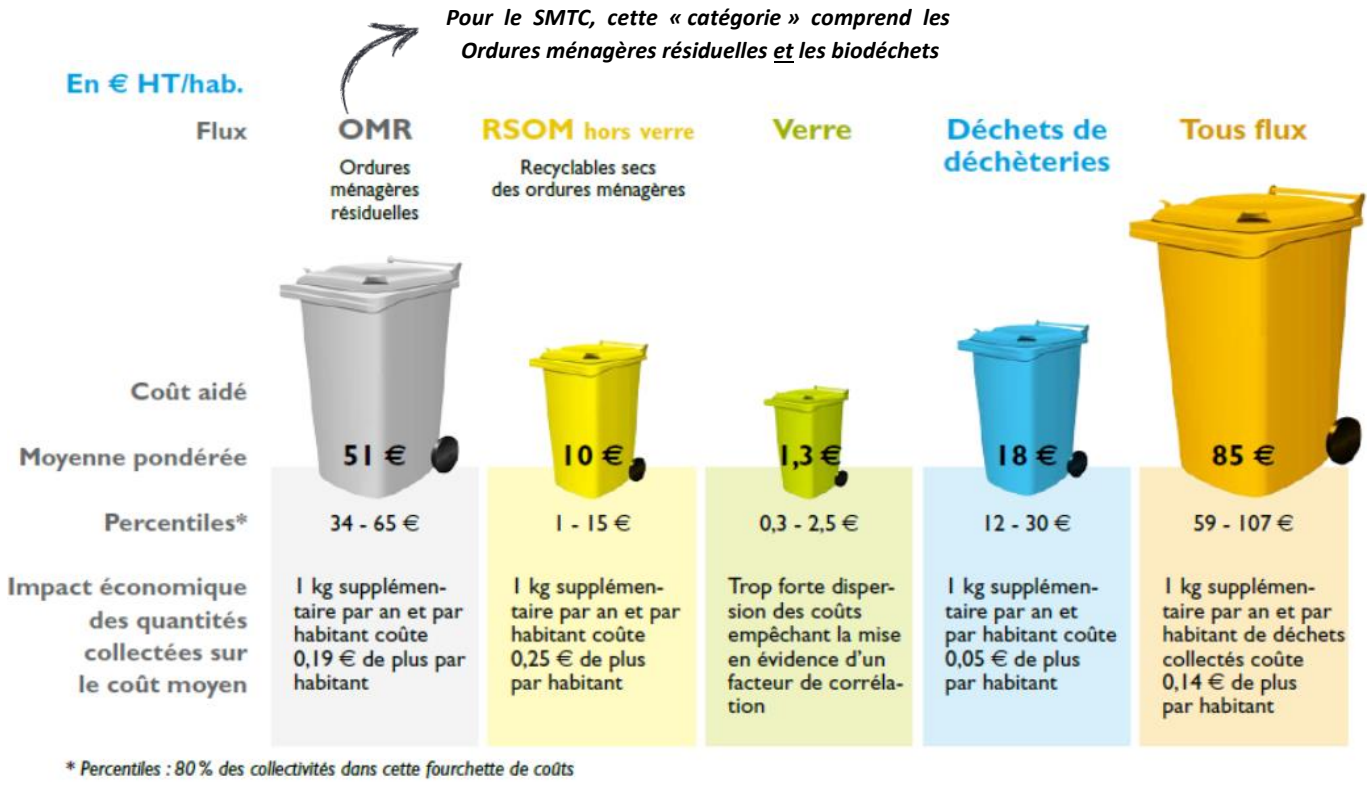

Répartition des coûts par tonnes selon les collectivités françaises, par flux de déchets - Source ADEME

Le coût par habitant en 2019 est de 100,95 € HT/hab.

Par rapport au niveau national, nous restons bien situés : le coût par habitant a légèrement diminué pour les ordures ménagères (38,16 €/hab) ainsi que les biodéchets (25,11 €/hab.). Ces 2 coûts additionés afin de pouvoir le comparer au référentiel national, notre coût (63,27 €/hab.) reste dans la moyenne.

Pour mémoire, il est important de connaître le contexte Haut-Rhinois en matière de prix de traitement. En effet, dans notre département, les coûts d'incinération et d'enfouissement sont très supérieurs aux coûts nationaux.

C'est grâce à la filière biodéchets, des performances de tri et une maîtrise des coûts généraux que le SMTC se place dans la moyenne nationale. Sans ce contexte pénalisant, le syndicat pourrait proposer des tarifs bien moindres à l'attention des usagers.

CONCLUSION

En matière de performance, 2019 a été marquée par une légère baisse des DMA, que ce soit au niveau des ordures ménagères et résiduelles ou bien des biodéchets. Ces deux points peuvent s'interpréter par un comportement plus vertueux au niveau du tri des déchets. Néanmoins, la hausse du refus de tri, donc partiellement des erreurs de tri, nous incite fortement à poursuivre nos actions de terrain avec notre brigade des ambassadeurs de la prévention et du tri.

Nos séniors représentent un atout indéniable pour mener à bien des missions très variées : porte-à-porte pour sensibiliser les habitants (notamment dans les quartiers équipés de conteneurs enterrés), suivis de collecte, animations et enquête de terrain pour mise à jour du fichier des redevables. Ils épaulent ou sont accompagnés par d'autres membres de l'équipe du SMTC en fonction des actions réalisées.

2019 a également été une année extrêmement difficile en matière de recyclage au plan national et international. En effet avec la fermeture de certains marchés à l'export, les filières nationales se sont retrouvées saturées, comme ce fut le cas du papier-carton, repris à valeur zéro courant du deuxième semestre de l'exercice. Et que dire des **difficultés de recyclage pour la filière bois**, saturée depuis la mise en place de la collecte séparée de l'ameublement, avec pour conséquence un détournement extrêmement important de ce flux vers l'enfouissement et une incidence financière non négligeable sur notre budget…

Néanmoins, le SMTC reste toujours bien installé dans le « club des moins de 100 » de l'Ademe (collectivités dont la population produit moins de 100 kg/hab/an d'OMR tout en proposant un service complet : 3 flux en porte-à-porte et des déchèteries performantes). Le syndicat poursuivra son implication dans la prévention et le tri des déchets avec le **CODEC (Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire)**.

2020 sera l'année de la concrétisation de projets menés de longue date :

- l'acquisition d'un bâtiment de 514 m² afin d'y installer les bureaux, la gestion et le stockage des bacs et sacs sur environ 400 m², qui permettra d'offrir aux salariés des conditions de travail plus dignes mais aussi un accueil du public (particuliers, professionnels et les 18 communes concernées) conforme à la règlementation. La configuration actuelle des locaux ne répondant pas aux normes d'hygiène, de sécurité et de salubrité, il était plus qu'urgent de trouver une solution pérenne, c'est chose faite.
- l'achat d'un terrain pour la (re)construction d'une déchèterie à Willer-sur-Thur. Après de nombreuses années passées à chercher du foncier, le projet pourra démarrer courant 2020 avec un concept de déchèterie à plat, sans quais.
- La finalisation de l'acte d'achat et de l'aménagement d'une bande de terrain attenante à l'actuelle déchèterie d'Aspach-Michelbach.

Des réalisations qui seront à mener à terme avec la nouvelle équipe d'élus, appelée à succéder à celle en place à la suite des élections municipales.

D'autres sujets sont à l'étude actuellement, entre autres :

- l'installation d'abris-bacs pour la collecte des biodéchets dans les autres quartiers (Mines par exemple),
- la gestion des points d'apports volontaires pour le verre et la collecte des textiles,
- la mise en place d'autres points de regroupement que ce soit dans les quartiers d'habitat vertical ou encore les hypercentres de Cernay et Thann en s'appuyant sur l'expertise acquise notamment au Bel Air.

Syndicat Mixte de Thann Cernay
2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05